

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **TOULOUSE**



1295430

Dénomination : TITAN

n° de gestion : 2005B03544

n° d'identification : 487 491 532

n° de dépôt : A2010/004315

Date du dépôt : 23/03/2010

Pièce : projet de fusion entre la société TITAN
RCS Toulouse : 487 491 532 (société
absorbante) et la SOCIETE
MAILHEAUX RCS Toulouse : 413 631
201 (société absorbée) et annexes en date
du 19/03/2010

23 MARS 2010

enregistré sous le numéro : 4315
N° de gestion :

05 B 3544

PROJET DE FUSION

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Madame Agnès BRULIERE,

agissant en qualité de Directeur Général de la société TITAN, société par actions simplifiée au capital de 154 000 euros, dont le siège social est Zone d'Aménagement Concerté de Borde Blanche - 31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 487 491 532 RCS de TOULOUSE, et comme spécialement habilitée à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du Comité de surveillance en date du 18 mars 2010 conformément à l'article 18 des statuts.

d'une part,

ET

Monsieur Jean-François BRULIERE,

agissant en qualité de Président de la SOCIETE MAILHEAUX, société par actions simplifiée au capital de 38 735 euros, dont le siège social est Route de Toulouse - 31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 413 631 201 RCS de TOULOUSE,

d'autre part,

Il a été arrêté, en vue de la fusion, sous le régime de l'article L 236-11 du Code de commerce, de la société TITAN et de la SOCIETE MAILHEAUX par voie d'absorption de la seconde par la première, les conventions qui vont suivre réglant ladite fusion, laquelle est soumise aux conditions suspensives ci-après stipulées.

Préalablement auxdites conventions, il est exposé ce qui suit :

AB

EXPOSE

I – La société **TITAN** a pour objet, ainsi qu'il résulte de ses statuts :

Toutes opérations se rapportant à la participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

La réalisation de tâches et missions administratives, comptables et financières et plus généralement toutes prestations de service pour le compte de toute entreprise dans laquelle elle détient une participation quelconque.

Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

La durée de la société expire le 14 décembre 2030.

Le capital s'élève actuellement à 154 000 euros. Il est divisé en 154 actions de 1 000 euros chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

II – La **SOCIETE MAILHEAUX** a pour objet, ainsi qu'il résulte de ses statuts :

La prise de participation, achat, souscription, apport-fusion de biens immobiliers, valeurs mobilières dans toutes activités juridiques, acquisition, gestion de tous biens, société de holding.

La réalisation de tâches et missions administratives, comptables et financières et plus généralement toutes prestations de service pour le compte de toute entreprise dans laquelle elle détient une participation quelconque.

La durée de la société est de 50 ans à compter de sa date d'immatriculation le 10 septembre 1997, soit 2047.

Le capital s'élève actuellement à 38 735 euros. Il est divisé en 305 actions de 127 euros chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

III - Aucune des sociétés ne fait publiquement appel à l'épargne.

Ni la société **TITAN** ni la **SOCIETE MAILHEAUX** n'ont émis de parts bénéficiaires ou d'obligations.

IV - Les motifs et buts qui ont incité les dirigeants de la société **TITAN** et de la **SOCIETE MAILHEAUX** à envisager la fusion peuvent s'analyser ainsi qu'il suit :

AB 13 2

La présente fusion constitue une opération de restructuration interne destinée à permettre une simplification des structures actuelles. Elle se traduira également par un allègement significatif des coûts de gestion administrative du groupe.

La SOCIETE MAILHEAUX est la filiale de la société TITAN qui détient 100 % des actions émises par la société devant être absorbée.

V - Les comptes de la société TITAN et de la SOCIETE MAILHEAUX utilisés pour établir les conditions de l'opération, sont ceux arrêtés à la date du 31 octobre 2009, date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées.

VI - Cette fusion se traduisant par l'absorption d'une société dont la totalité des actions est la propriété de la société absorbante, il ne sera procédé par cette dernière à aucune augmentation de capital, celle-ci ne pouvant recevoir les actions devant lui revenir en échange de ses droits dans la société absorbée.

Et, cela exposé, il est passé aux conventions ci-après relatives aux apports faits à titre de fusion par la SOCIETE MAILHEAUX à la société TITAN.

PLAN GENERAL

Les conventions seront divisées en huit parties, savoir :

- la première, relative à l'apport-fusion effectué par la SOCIETE MAILHEAUX à la société TITAN ;
- la deuxième, relative à la propriété et à l'entrée en jouissance ;
- la troisième, relative aux charges et conditions de l'apport-fusion ;
- la quatrième, relative à la rémunération de cet apport-fusion ;
- la cinquième, relative aux déclarations par le représentant de la société absorbée ;
- la sixième, relative aux conditions suspensives ;
- la septième, relative au régime fiscal ;
- la huitième, relative aux dispositions diverses.

AB B

PREMIERE PARTIE
APPORT-FUSION PAR LA SOCIETE MAILHEAUX
A LA SOCIETE TITAN

Monsieur Jean-François BRULIERE, agissant au nom et pour le compte de la SOCIETE MAILHEAUX, en vue de la fusion à intervenir entre cette société et la société TITAN, au moyen de l'absorption de la première par la seconde, fait apport ès-qualité, sous les garanties ordinaires et de droit et sous les conditions suspensives ci-après stipulées,

A la société TITAN, ce qui est accepté au nom et pour le compte de cette dernière par Madame Agnès BRULIERE ès-qualité, sous les mêmes conditions suspensives,

De la toute propriété de l'ensemble des biens, droits et obligations, sans exception ni réserve, de la SOCIETE MAILHEAUX, avec les résultats actif et passif des opérations faites depuis le 1^{er} novembre 2009 jusqu'à la date de la réalisation définitive de la fusion.

I - DESIGNATION DE L'ACTIF SOCIAL

L'actif apporté comprenait, à la date du 31 octobre 2009, sans que cette désignation puisse être considérée comme limitative, les biens et droits ci-après désignés évalués à leur valeur comptable conformément à l'avis CNC du 25 mars 2004, (Arrêté du 7 juin 2004, JO du 8, p.10115) tels que ressortant des comptes annuels ci-annexés.

A - ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations incorporelles

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur d'apport au 31/10/2009
Autres immobilisations incorporelles	2 804 506 euros	1 381 233 euros	1 423 272 euros

Total des immobilisations incorporelles : 1 423 272 euros.

AB

Immobilisations corporelles

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur d'apport au 31/10/2009
Autres immobilisations corporelles	2 326 euros	866 euros	1 460 euros

Total des immobilisations corporelles : 1 460 euros

Immobilisations financières

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur d'apport au 31 octobre 2009
Participations	48 362 euros		48 362 euros
Créances rattachées à des participations	1 803 651 euros		1 803 651 euros
Autres titres immobilisés	10 217 euros		10 217 euros
Prêts	257 631 euros		257 631 euros
Autres immobilisations financières	9 912 euros		9 912 euros

Total des immobilisations financières : 2 129 773 euros

B - ACTIF NON IMMOBILISE

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur d'apport au 31/10/2009
Créances clients	40 500 euros		40 500 euros
Autres créances	1 691 881 euros		1 691 881 euros
Disponibilités	63 971 euros		63 971 euros
Charges constatées d'avance	9 585 euros		9 585 euros

Total de l'actif non immobilisé : 1 805 938 euros

TOTAL DES ELEMENTS D'ACTIF APPORTES :

- Immobilisations incorporelles : 1 423 272 euros
 - Immobilisations corporelles : 1 460 euros
 - Immobilisations financières : 2 129 773 euros
 - Actif non immobilisé : 1 805 938 euros
- TOTAL : 5 360 443 euros

AB 5

D'une manière générale, l'apport à titre de fusion par la SOCIETE MAILHEAUX à la société TITAN comprend l'ensemble des biens et droits ci-dessus désignés, ceux qui en sont la représentation à ce jour, comme aussi au jour de la réalisation définitive de l'apport-fusion, sans aucune exception ni réserve.

II - PRISE EN CHARGE DU PASSIF

La société absorbante prendra en charge et acquittera, au lieu et place de la société absorbée, la totalité du passif de cette dernière dont le montant au 31 octobre 2009 est ci-après indiqué.

Il est précisé, en tant que de besoin, que la stipulation ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Sous réserve des justifications prévues à l'alinéa qui précède, le passif de la société absorbée, au 31 octobre 2009 ressort à :

- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : 1 674 289 euros
- Emprunts et dettes financières : 410 690 euros
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 16 878 euros
- Dettes fiscales et sociales : 10 038 euros

TOTAL DU PASSIF DE LA SOCIETE ABSORBEE AU 31/10/2009: 2 111 895 euros

Le représentant de la Société absorbée certifie :

- que le chiffre total ci-dessus mentionné du passif de la société au 31 octobre 2009 et le détail de ce passif, sont exacts et sincères,
- qu'il n'existait, dans la société absorbée, à la date susvisée du 31 octobre 2009, aucun passif non comptabilisé ou engagement hors bilan,
- plus spécialement que la société absorbée est en règle à l'égard de ses obligations fiscales et envers les organismes de sécurité sociale, d'allocations familiales, de prévoyance et de retraites,
- et que toutes les déclarations requises par les lois et règlements en vigueur ont été faites régulièrement en temps utile.

AB  6

III - ACTIF NET APORTE

- Les éléments d'actifs sont évalués au 31 octobre 2009 à : 5 360 443 euros
- Le passif pris en charge à la même date s'élève à : 2 111 895 euros

Soit un total de : 3 248 548 €

ENGAGEMENTS HORS BILAN

La société n'a pas d'engagements hors bilan hors les intérêts des emprunts en cours.

ORIGINE DE PROPRIETE

L'activité apportée à la société TITAN à titre de fusion résulte de sa création le 1^{er} septembre 1997 lors de la constitution de la société.

Etant ici rappelé qu'elle a été constituée sous forme de société civile le 10 septembre 1997 puis transformée en SARL par assemblée du 30 avril 1998 et en SAS par assemblée générale du 30 juin 2000.

L'origine de propriété des droits immobiliers apportés résulte d'un acte de vente établi le 22 mars 2002 entre la société 4B, société par actions simplifiée au capital de 40 000 € dont le siège social est Zone d'Aménagement Concerté de Borde Blanche - 31290 - VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE sous le n° 393 578 422, et la SOCIETE MAILHEAUX en vertu duquel la société 4B a vendu à la SOCIETE MAILHEAUX l'usufruit pour une durée de quinze ans de l'ensemble immobilier à usage commercial sis à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS, au lieu dit Salazart, comprenant au rez-de-chaussée : magasin, réserve et trois bureaux, au premier étage : deux bureaux et trois réserves à l'extérieur ; le tout figurant au cadastre de ladite commune de la manière suivante :

- section C N° 424 lieudit « Salazart » pour une contenance de 68 ares 79 centiares ;
- section C N°662 lieudit « Salazart » pour une contenance de 34 ares 64 centiares ;
- section C N°788 lieudit « Salazart » pour une contenance de 36 ares 69 centiares ;
- section C N° 374 lieudit « Salazart » pour une contenant de 9 ares 50 centiares.

L'origine de propriété et le descriptif des biens immobiliers transmis seront plus amplement relatés dans l'acte de dépôt du présent acte au rang des minutes de Maître LAPORTE, notaire à OBJAT, 20, avenue Georges Clemenceau.

DB  7

ENONCIATION DES BAUX

Consécutivement à ce rachat, un contrat de bail commercial a été conclu entre la SOCIETE MAILHEAUX et la société 4B en date du 29 mars 2002 pour une durée de neuf ans prenant effet le 1^{er} avril 2002 pour un loyer annuel de 262 500 € payable mensuellement et d'avance.

DEUXIEME PARTIE PROPRIETE JOUISSANCE

La société TITAN sera propriétaire et prendra possession des biens et droits mobiliers et immobiliers à elle apportés à titre de fusion à compter du jour de la réalisation définitive de cette dernière.

Jusqu'audit jour, la SOCIETE MAILHEAUX continuera de gérer avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, l'ensemble de ses actifs sociaux.

Toutefois, elle ne prendra aucun engagement important sans l'accord préalable de la société TITAN.

De convention expresse, il est stipulé que toutes les opérations faites depuis le 1^{er} novembre 2009 par la SOCIETE MAILHEAUX seront considérées comme l'ayant été, tant activement que passivement, pour le compte et aux profits et risques de la société absorbante.

Tous accroissements, tous droits et investissements nouveaux, tous risques et tous profits quelconques, et tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques afférents aux biens apportés incomberont à la société TITAN, ladite société acceptant dès maintenant de prendre, au jour où la remise des biens lui en sera faite, les actifs et passifs qui existeront alors comme tenant lieu de ceux existant au 31 octobre 2009.

A cet égard, le représentant de la société absorbée déclare qu'il n'a été fait depuis le 1^{er} novembre 2009 (et il s'engage à ne faire entre la date de la signature des présentes et celle de la réalisation définitive des apports) aucune opération autre que les opérations de gestion courante.

En particulier, le représentant de la société absorbée déclare qu'il n'a été pris, depuis la date du 1^{er} novembre 2009 (et qu'il ne sera pris jusqu'à la réalisation définitive de la fusion objet des présentes) aucune disposition de nature à entraîner une réalisation d'actif et qu'il n'a été procédé depuis ladite date du 1^{er} novembre 2009 (et qu'il ne sera procédé jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion) à aucune création de passif en dehors du passif commercial courant.

AB 
8

TROISIEME PARTIE CHARGES ET CONDITIONS

EN CE QUI CONCERNE LA SOCIETE ABSORBANTE

Les présents apports sont faits sous les charges et conditions d'usage et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes, que le représentant de la société absorbante oblige celle-ci à accomplir et exécuter, savoir :

1) La société absorbante prendra les biens et droits, et notamment l'activité à elle apportée, avec tous les éléments corporels et incorporels en dépendant, et ce compris notamment les objets mobiliers et le matériel, dans l'état où le tout se trouvera lors de la prise de possession sans pouvoir élever aucune réclamation pour quelque cause que ce soit.

2) Elle exécutera tous traités, marchés et conventions intervenus avec tous tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont apportés, ainsi que toutes polices d'assurance contre l'incendie, les accidents et autres risques, et tous abonnements quelconques, y compris les branchements téléphoniques qui auraient pu être contractés.

Elle exécutera, notamment, comme la société absorbée aurait été tenue de le faire elle-même, toutes les clauses et conditions jusqu'alors mises à la charge de la SOCIETE MAILHEAUX.

3) La société absorbante sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de la société absorbée.

4) La société absorbante supportera et acquittera, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, taxes, primes et cotisations d'assurance, redevances d'abonnement, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérents à l'exploitation des biens et droits objet de l'apport-fusion.

5) La société absorbante se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens et droits apportés, et elle fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

AB 13 9

6) La société absorbante aura seule droit aux dividendes et autres revenus échus sur les valeurs mobilières et droits sociaux à elle apportés et fera son affaire personnelle, après réalisation définitive de la fusion, de la mutation à son nom de ces valeurs mobilières et droits sociaux.

7) La société absorbante sera tenue à l'acquit de la totalité du passif de la société absorbée, dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou titres de créance pouvant exister, sauf à obtenir, de tous créanciers, tous accords modificatifs de ces termes et conditions.

Etant ici précisé que les créanciers concernés seront informés de la présente opération préalablement à sa réalisation.

8) La société absorbante prendra les biens immobiliers à elle apportés dans l'état où ils existeront lors de la prise de possession, sans pouvoir exercer aucun recours ni répétition contre la société absorbée, à raison de fouilles ou excavations qui auraient pu être pratiquées sous les immeubles, et de tous éboulements qui pourraient en résulter par la suite, la nature du sol et du sous-sol n'étant pas garantie, comme aussi sans aucune garantie en ce qui concerne soit l'état des immeubles dépendant des biens apportés et les vices de toute nature, apparents ou cachés, soit enfin la désignation ou les contenances indiquées, toute erreur dans la désignation et toute différence de contenance en plus ou en moins, s'il en existe, devant faire le profit ou la perte de la société absorbante.

9) La société absorbante souffrira les servitudes passives, grevant ou pouvant grever les immeubles dont dépendent les biens apportés, sauf à s'en défendre et à profiter de celles actives, s'il en existe, le tout à ses risques et périls, sans recours contre la société absorbée et sans que la présente clause puisse donner à qui que ce soit plus de droit qu'il n'en aurait en vertu de titres réguliers non prescrits ou de la loi.

A cet égard, le représentant de la société absorbée déclare que ladite société n'a personnellement créé ni laissé acquérir aucune servitude sur les biens apportés et qu'à sa connaissance, il n'existe aucune servitude sauf celles pouvant résulter des titres de propriété, de la situation naturelle des lieux, de l'urbanisme et de tous titres et pièces, lois et décrets en vigueur.

EN CE QUI CONCERNE LA SOCIETE ABSORBEE

1) Les apports à titre de fusion sont faits sous les garanties, charges et conditions ordinaires et de droit, et, en outre, sous celles qui figurent dans le présent acte.

2) Le représentant de la société absorbée s'oblige, ès-qualité, à fournir à la société absorbante tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Etant ici précisé que la présente opération a été notifiée à **SYSTEME U** et que son accord demeurera annexé aux présentes.

Il s'oblige, notamment, et oblige la société qu'il représente, à faire établir, à première réquisition de la société **TITAN**, tous actes complémentifs, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

3) Le représentant de la société absorbée, ès-qualité, oblige celle-ci à remettre et à livrer à la société absorbante aussitôt après la réalisation définitive de la fusion, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

4) Le représentant de la société absorbée oblige cette dernière à faire tout ce qui sera nécessaire pour permettre à la société absorbante d'obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions, après réalisation définitive de la fusion, des prêts accordés à la société absorbée.

Etant ici rappelé que les prêteurs seront informés de la présente opération préalablement à sa réalisation.

5) En application des dispositions légales une consultation sur la présente fusion sera donnée par le représentant de la société absorbée avant sa réalisation au comité d'entreprise de la société **4B** dont le capital est détenu par la **SOCIETE MAILHEAUX**, la fusion ayant pour incidence le transfert du contrôle majoritaire de la société **4B** à la société **TITAN**.

AB

h

QUATRIEME PARTIE
REMUNERATION DES APPORTS EFFECTUES A LA SOCIETE TITAN
PAR LA SOCIETE MAILHEAUX

L'estimation totale des biens et droits apportés par la SOCIETE MAILHEAUX s'élève à la somme de 5 360 443 euros.

Le passif pris en charge par la société TITAN au titre de la fusion s'élève à la somme de 2 111 895 euros.

Balance faite, la valeur nette des biens et droits apportés ressort à la somme de 3 248 548 euros.

La société TITAN, absorbante, détenant à ce jour la totalité des actions de la société absorbée et s'engageant à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion et un échange des droits sociaux étant impossible, il n'est pas établi de rapport d'échange. Il n'y aura donc pas lieu à émission d'actions nouvelles de la société absorbante, ni à augmentation de son capital social.

La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés (soit 3 248 548 euros) et la valeur comptable dans les livres de la société absorbante des 305 actions de la SOCIETE MAILHEAUX, dont elle était propriétaire (soit 5 783 105 euros) différence par conséquent égale à 2 534 557 euros constituera un mali de fusion. Ce mali constitue un mali technique enregistré dans un sous compte intitulé « mali de fusion » du compte 207 « fonds commercial ».

CINQUIEME PARTIE
DECLARATIONS

Le représentant de la société absorbée déclare :

SUR LA SOCIETE ABSORBEE ELLE-MEME

1) Qu'elle n'est pas actuellement et n'a jamais été en état de faillite, de liquidation judiciaire, de liquidation de biens ou de règlement judiciaire, de redressement ou de liquidation judiciaire, qu'elle n'est pas actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement l'objet de poursuites pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité.

AB

2) Qu'elle n'a contracté avec un tiers quelconque aucune interdiction de fabrication ou de commerce, sous quelque forme que ce soit, ni aucune clause de non-concurrence.

3) Qu'il n'existe aucun engagement financier ou autre, de nature à modifier les valeurs retenues pour la présente fusion.

SUR LES BIENS APPORTES

1) Que les indications concernant la création du fonds de commerce apporté figurent plus haut.

2) Que le patrimoine de la société n'est menacé d'aucune confiscation ou d'aucune mesure d'expropriation.

3) Que les éléments de l'actif apporté, au titre de la fusion, notamment les divers éléments corporels ou incorporels composant l'activité comprise dans les apports, ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur, hypothèque, nantissement, warrant, ou gage quelconque autres que ceux énumérés sur l'état du greffe en date du 26 février 2010 et annexé aux présentes, et que lesdits éléments sont de libre disposition entre les mains de la société absorbée, sous réserve de l'accomplissement des formalités nécessaires pour la régularité de leur mutation.

SIXIEME PARTIE CONDITION SUSPENSIVE

Les présents apports faits à titre de fusion, sont soumis à la condition suspensive d'approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société TITAN, société absorbante.

La réalisation de cette condition suspensive sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la délibération de l'assemblée générale de la société TITAN.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la fusion pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

SEPTIEME PARTIE REGIME FISCAL

DISPOSITIONS GENERALES

Les représentants de la société absorbante et de la société absorbée obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits à titre de fusion.

IMPOT SUR LES SOCIETES

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, la fusion prend effet le 1^{er} novembre 2009. En conséquence, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires, produits depuis cette date par l'exploitation de la **SOCIETE MAILHEAUX**, société absorbée seront englobés dans le résultat imposable de la société absorbante.

Les représentants des sociétés absorbée et absorbante rappellent que la société absorbante détient la totalité des actions de la société absorbée et que la fusion constitue une opération de restructuration interne. Les apports seront transcrits à la valeur comptable dans les écritures de la société absorbée, retenue à la date du 31 octobre 2009 conformément à l'avis CNC du 25 mars 2004, (Arrêté du 7 juin 2004, JO du 8, p.10115).

Les représentants de la **SOCIETE MAILHEAUX**, société absorbée et de la société **TITAN**, société absorbante, déclarent placer la présente fusion sous le régime spécial mentionné à l'article 210 A du Code général des impôts.

1. la société **TITAN**, société absorbante prend les engagements suivants :

a) La présente fusion retenant les valeurs comptables au 31 octobre 2009 comme valeur d'apport des éléments de l'actif immobilisé de la société absorbée, la société **TITAN**, société absorbante, conformément aux dispositions des instructions administratives du 11 août 1993 (BOI 4 I-1-93), du 3 août 2000 (BOI 4 I-2-00) et du 30 décembre 2005 (BOI 4I-1-05), reprendra dans ses comptes annuels les écritures comptables de la société absorbée en faisant ressortir l'éclatement des valeurs nettes comptables entre la valeur d'origine des éléments d'actif immobilisé et les amortissements et provisions pour dépréciation constatés. Elle continuera, en outre, à calculer les dotations aux amortissements pour la valeur d'origine qu'avaient les biens apportés dans les écritures de la société absorbée ;

b) La société absorbante reprendra au passif de son bilan les provisions dont l'imposition est différée chez la SOCIETE MAILHEAUX, société absorbée ;

c) La société absorbante se substituera à la SOCIETE MAILHEAUX, société apporteuse pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière ;

d) La société absorbante calculera les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la SOCIETE MAILHEAUX, société absorbée.

OBLIGATIONS DECLARATIVES

Les soussignés, ès-qualité, au nom des sociétés qu'ils représentent, s'engagent expressément :

- à joindre aux déclarations des sociétés absorbée et absorbante, l'état de suivi des valeurs fiscales prévu à l'article 54 septies du Code général des impôts.

- en ce qui concerne la société absorbante, à tenir le registre spécial des plus-values prévu par l'article 54 septies susvisé.

ENREGISTREMENT

Le présent projet sera soumis à la formalité de la publicité foncière et de l'enregistrement.

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

Les représentants de la société absorbée et de la société absorbante constatent que la fusion emporte apport en société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du CGI. Par conséquent les apports d'immeubles, de biens meubles incorporels, de biens mobiliers d'investissements et de marchandises sont dispensés de TVA.

Conformément aux dispositions légales susvisées, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée notamment à raison des régularisations de la taxe déduite par celle-ci.

HUITIEME PARTIE DISPOSITIONS DIVERSES

FORMALITES

- 1) La société absorbante remplira toutes formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion.
- 2) La société absorbante fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.
- 3) La société absorbante devra, en ce qui concerne les mutations de valeurs mobilières et droits sociaux qui lui sont apportés, se conformer aux dispositions statutaires des sociétés considérées relatives aux mutations desdites valeurs et droits sociaux.
- 4) La société absorbante remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable au tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

DESISTEMENT

Le représentant de la société absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société absorbante aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la société absorbée pour quelque cause que ce soit.

REMISE DE TITRES

Il sera remis à la société TITAN, lors de la réalisation définitive de la fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la SOCIETE MAILHEAUX ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et autres droits sociaux et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés par la SOCIETE MAILHEAUX à la société TITAN.

FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donnera ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société absorbante, ainsi que son représentant l'y oblige.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, ès-qualité, élisent domicile aux sièges respectifs desdites sociétés.

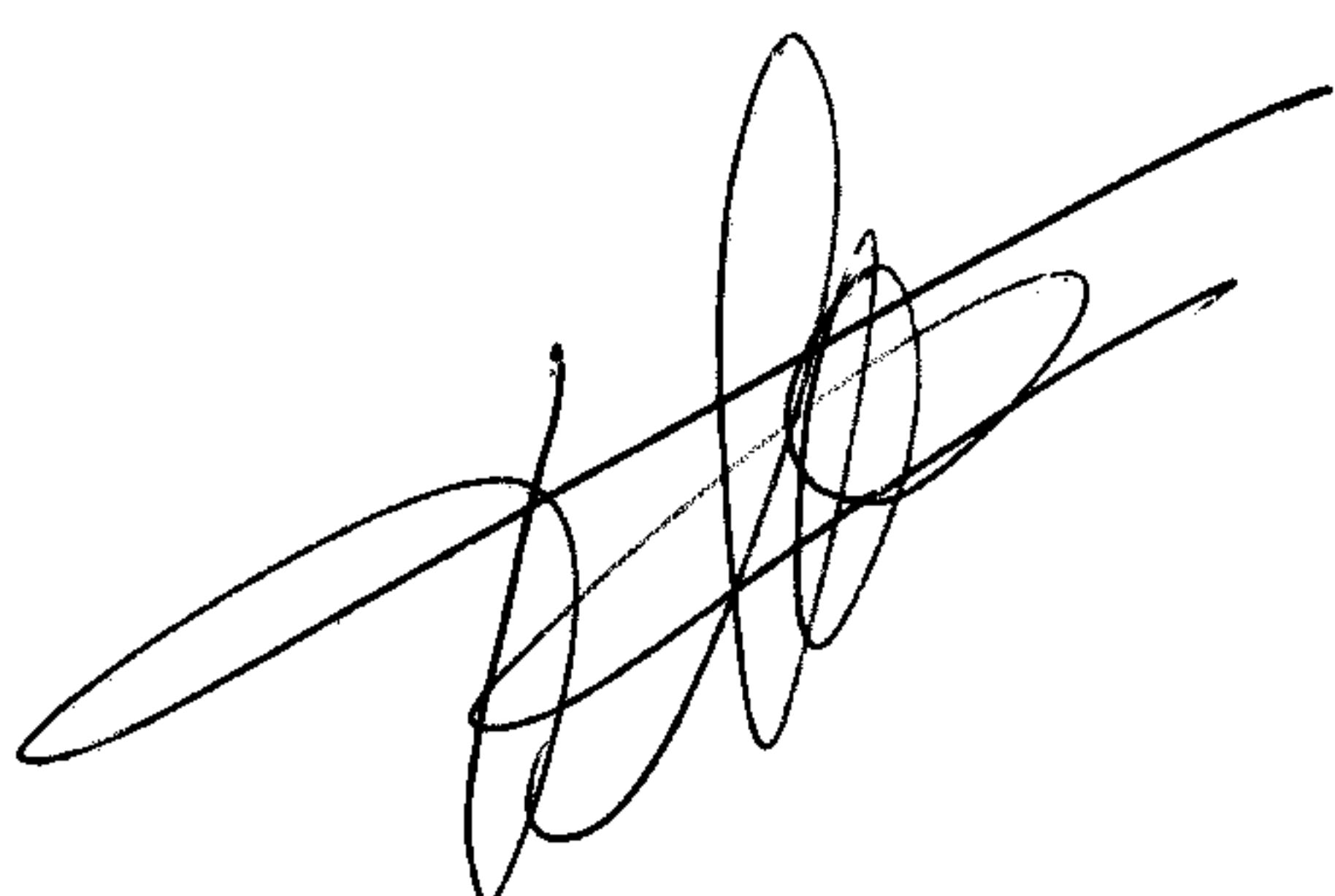
POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

En outre, les soussignés agissant dans un intérêt commun, donnent tous pouvoirs au principal clerc de Maître LAPORTE, notaire à OBJAT, à l'effet d'établir tous actes complétifs ou rectificatifs d'erreurs ou d'omissions relatives aux parties et aux biens et droits, notamment aux biens immobiliers apportés.

Fait à TOULOUSE
Le 19 mars 2010

En SEPT exemplaires, dont :
UN pour l'enregistrement,
UN pour chaque partie,
QUATRE pour les dépôts au Greffe prévus par la loi,
et UN pour être ultérieurement déposé au rang des minutes
de Maître LAPORTE, notaire,
avec reconnaissance d'écriture et de signature.



AA AUDITEURS ASSOCIES

Société d'expertise-comptable inscrite au tableau
de l'ordre de la Région TOULOUSE MIDI-PYRENEES
113, route de Labège - 31400 TOULOUSE
Tél. : 05 62 71 48 00
380 497 776 RCS TOULOUSE

Comptes annuels

SAS MAILHEAUX
Exercice clos le 31/10/2009

Route de Toulouse

31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS

SIRET : 41363120100014

NAF : 6420Z

Sommaire

Attestation de l'expert comptable

Bilan - compte de résultat

Bilan actif - passif
Compte de résultat

Détail des comptes

Détail bilan actif
Détail bilan passif
Détail compte de résultat

L'annexe

Principes et méthodes comptables retenus
Compléments d'informations
Engagements financiers et autres informations
Autres éléments significatifs

Liasse fiscale

Tableaux n° 2050 à 2059G
Déclaration n° 2065
Annexes libres

Etats de gestion

Soldes intermédiaires de gestion
Ratio de dynamisme
Equilibre financier
Tableau des emplois-ressources
Ratio de gestion courante
Détails des ratios

d'expert-comptable

Dans le cadre de la mission de Présentation
des comptes annuels de l'entreprise

pour l'exercice du 01/11/2008 au 31/10/2009
et conformément aux termes de ma lettre de mission, j'ai effectué les diligences
prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des experts-
comptables.

A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :

5 360 443 Euros

Chiffre d'affaires :

430 831 Euros

Résultat net comptable :

Resultat net to
747 512 Euros

Fait à Toulouse,
le 05/02/2010

Bilan

Compte de résultat

Bilan

	31/10/2009		31/10/2008	
	Brut	Amort. dépréciat.	Net	Net
Actif				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles :				
- Fonds commercial				
- Autres immobilisations incorporelles	2 804 506	1 381 233	1 423 272	1 610 303
Immobilisations corporelles	2 326	866	1 460	
Immobilisations financières (1)	2 129 773		2 129 773	1 490 967
	4 936 605	1 382 099	3 554 506	3 101 271
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés (2)	40 500		40 500	53 373
Autres créances (2) (3)	1 691 881		1 691 881	2 073 454
Valeurs mobilières de placement				1 350 286
Disponibilités	63 971		63 971	84 601
Caisse				
Charges constatées d'avance (2)	9 585		9 585	12 236
	1 805 938		1 805 938	3 573 949
Total général	6 742 543	1 382 099	5 360 443	6 675 220

Passif

Capitaux propres

Capital		38 735	38 735
Ecart de réévaluation			
Réserve légale		3 893	3 893
Réserves réglementées			
Autres réserves (4)		1 387 532	1 387 532
Report à nouveau		1 070 876	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		747 512	1 170 916
Provisions réglementées			
		3 248 548	2 601 076

Provisions

Dettes (5)

Emprunts et dettes assimilées		2 022 938	3 904 496
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés		16 878	16 393
Autres dettes (3)		72 079	153 254
Produits constatés d'avance			
		2 111 895	4 074 144
Total général		5 360 443	6 675 220

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs

(3) Dont comptes courants d'associés créditeurs

(4) Dont réserves statutaires

(5) Dont à plus de 5 ans

(5) Dont à plus d'un an et moins de 5 ans

(5) Dont à moins d'un an

10 501

57 446

866 850

803 612

2 403 682

Compte de résultat

	31/10/2009	31/10/2008
	Exportations	Total
		Total
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	430 831	872 491
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Autres produits (2)	3 593	63 749
Total des produits d'exploitation	434 424	936 241
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements		
Variation de stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes (1)	39 574	186 750
Impôts, taxes, et versements assimilés	61 005	78 556
Rémunérations du personnel	33 088	185 528
Charges sociales	16 119	91 890
Dotations aux amortissements	187 897	187 031
Dotations aux dépréciations et provisions		
Autres charges	4	3 003
Total des charges d'exploitation	337 687	732 759
Résultat d'exploitation	96 737	203 482
Produits financiers (2)	787 359	871 340
Charges financières	126 359	199 424
Produits exceptionnels (2)		1 591 893
Charges exceptionnelles	180	1 262 575
Impôts sur les bénéfices	10 045	33 799
Bénéfice ou perte (3)	747 512	1 170 916
(1) Dont crédit-bail mobilier	11 555	54 109
(1) Dont crédit-bail immobilier		
(2) Dont reprises sur provisions et amortissements		
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôts	- 180	329 318

Détail des comptes

Détail actif

Actif immobilisé

Immobilisations incorporelles

Autres immobilisations incorporelles

20800000	Usufruit 4b	996 000,00	996 000,00		
20810000	Usufruit/parts sersotan	152 000,00	152 000,00		
20811000	Usufruit travaux 4b	1 656 505,67	1 656 505,67		
28080000	Amortissement usufruit	- 503 398,32	- 437 064,72	- 66 333,60	- 15,2
28081000	Amort usufruit sersotan	- 57 675,56	- 50 075,56	- 7 600,00	- 15,2
28081100	Amort usufruit travaux 4b	- 820 159,53	- 707 061,97	- 113 097,56	- 16,0

Total **1 423 272,26** **1 610 303,42** **- 187 031,16** **- 11,6**

Total Immobilisations incorporelles

1 423 272,26 **1 610 303,42** **- 187 031,16** **- 11,6**

Immobilisations corporelles

Autres immobilisations corporelles

21820000	Materiel de transport	2 326,09		2 326,09	
28182000	Amortissement materiel de transport	- 865,82		- 865,82	

Total **1 460,27** **1 460,27**

Total Immobilisations corporelles

1 460,27 **1 460,27**

Immobilisations financières

Participations

26110100	Titres 4b	46 561,54	46 561,54		
26110600	Titres sci sersotan	1 800,00	1 800,00		

Total **48 361,54** **48 361,54**

Créances rattachées à des participations

26760000	Creances sci sersotan	1 776 098,36	1 120 961,16	655 137,20	58,4
26780000	Int cour/créance sersot	27 552,25		27 552,25	

Total **1 803 650,61** **1 120 961,16** **682 689,45** **60,9**

Autres titres immobilisés

27180000	Parts sociales	10 217,40	10 217,40		
----------	----------------	-----------	-----------	--	--

Total **10 217,40** **10 217,40**

Prêts

27480000	Pret gaia 300000 €	257 142,86	300 000,00	- 42 857,14	- 14,3
27684000	Interets courus sur pret	488,55	1 515,13	- 1 026,58	- 67,8

Total **257 631,41** **301 515,13** **- 43 883,72** **- 14,6**

Autres immobilisations financières

27551000	Caution socorec	9 912,25	9 912,25		
----------	-----------------	----------	----------	--	--

Total **9 912,25** **9 912,25**

Total Immobilisations financières

2 129 773,21 **1 490 967,48** **638 805,73** **42,8**

Total actif immobilisé

3 554 505,74 **3 101 270,90** **453 234,84** **14,6**

Actif circulant

Créances

Détail actif

		31/10/2009	31/10/2008	Variation	
		Net	Net	Montant	%
Clients et comptes rattachées					
41100000	Clients	39 254,19	52 974,24	- 13 720,05	- 25,9
41810000	Clients factures a etablr	1 245,86	398,99	846,87	212,3
Total		40 500,05	53 373,23	- 12 873,18	- 24,1
Autres créances					
40980000	Fournisseurs, avoirs non parvenus		354,98	- 354,98	- 100,0
44566000	Tva/autr.biens serv. ded.	1 244,17	1 263,63	- 19,46	- 1,5
44571000	Tva collectee	237,87		237,87	
44580000	Tva a regulariser	3 174,64	5 943,31	- 2 768,67	- 46,6
44586000	Tva/factures a recevoir	1 333,74	1 431,85	- 98,11	- 6,9
45130000	Compte courant titan	1 163 259,14	1 487 469,50	- 324 210,36	- 21,8
45580000	Assoc.cpts cour.int.cour.		10 501,41	- 10 501,41	- 100,0
46710000	Comptes debiteurs	10 105,61		10 105,61	
46730000	Creance gaia	483 165,57	563 693,16	- 80 527,59	- 14,3
46870000	Interets sur creance gaia	29 359,94	2 795,92	26 564,02	950,1
Total		1 691 880,68	2 073 453,76	- 381 573,08	- 18,4
Total créances		1 732 380,73	2 126 826,99	- 394 446,26	- 18,5
Valeurs mobilières de placement					
Autres titres					
50800000	Valeurs mobilieres de placement		1 350 285,89	- 1 350 285,89	- 100,0
Total			1 350 285,89	- 1 350 285,89	- 100,0
Total valeurs mobilières			1 350 285,89	- 1 350 285,89	- 100,0
Disponibilités					
51210000	Caisse d'epargne	42 117,02	33 117,31	8 999,71	27,2
51213000	Credit agricole	21 030,75	51 292,75	- 30 262,00	- 59,0
51220000	Credit cooperatif	823,72	190,44	633,28	332,5
Total		63 971,49	84 600,50	- 20 629,01	- 24,4
Total actif circulant		1 796 352,22	3 561 713,38	- 1 765 361,16	- 49,6
Comptes de régularisation actif					
Charges constatées d'avance					
48600000	Charges constat. d'avance	9 585,42	12 235,75	- 2 650,33	- 21,7
Total		9 585,42	12 235,75	- 2 650,33	- 21,7
Total comptes de régularisation actif		9 585,42	12 235,75	- 2 650,33	- 21,7
Total général		5 360 443,38	6 675 220,03	- 1 314 776,65	- 19,7

Détail passif

Capitaux propres

Capital

10100000 Capital

	31/10/2009	31/10/2008	Variation	
	Net	Net	Montant	%
	38 735,00	38 735,00		
Total	38 735,00	38 735,00		

Réserve légale

10610000 Reserve legale

	3 893,10	3 893,10		
Total	3 893,10	3 893,10		

Autres réserves

10680000 Autres reserves

	1 387 531,73	1 387 531,73		
Total	1 387 531,73	1 387 531,73		

Report à nouveau

11000000 Report a nouveau credit.

	1 070 876,35		1 070 876,35	
Total	1 070 876,35		1 070 876,35	

Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)

	747 511,88	1 170 916,35	- 423 404,47	- 36,2
--	-------------------	---------------------	---------------------	---------------

Total capitaux propres

	3 248 548,06	2 601 076,18	647 471,88	24,9
--	---------------------	---------------------	-------------------	-------------

Dettes

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

16422000	Emprunt ce 533573 ç	321 399,95	355 029,51	- 33 629,56	- 9,5
16424000	Emprunt cepme	190 939,00	209 641,97	- 18 702,97	- 8,9
16425000	Emprunt bfcc	604 439,07	668 695,16	- 64 256,09	- 9,6
16426000	Pret caisse epargne 762 245 euros	499 361,42	545 237,10	- 45 875,68	- 8,4
16427000	Pret c.agricole 502000 e (sky)	54 322,84	133 045,10	- 78 722,26	- 59,2
16884000	Int.cour./empr.etb credit	3 596,96	4 159,69	- 562,73	- 13,5
51860000	Interets courus a payer	229,82	28,74	201,08	699,7
Total		1 674 289,06	1 915 837,27	- 241 548,21	- 12,6

Emprunts et dettes financières

45110000	Compte 4b	348 648,99	1 979 759,19	-1 631 110,20	- 82,4
45115000	Compte courant les pleiades		4 200,00	- 4 200,00	- 100,0
45180000	Compte courant les trois fontaines		4 700,00	- 4 700,00	- 100,0
45500100	Compte courant j.francois	57 395,07	57 367,57	27,50	0,0
45500400	Compte courant remi	78,77	78,77		
45580000	Assoc.cpts cour.int.cour.	4 567,08		4 567,08	
Total		410 689,91	2 046 105,53	-1 635 415,62	- 79,9

Fournisseurs et comptes rattachés

40100000	Fournisseurs	7 626,48		7 626,48	
40110000	Fournisseurs		7 203,69	- 7 203,69	- 100,0
40810000	Fourn. fact.non parvenues	9 251,70	9 189,62	62,08	0,7
Total		16 878,18	16 393,31	484,87	3,0

Dettes fiscales et sociales

42820000	Dettes prov./conges payes		2 884,62	- 2 884,62	- 100,0
43110000	Urssaf		5 433,35	- 5 433,35	- 100,0
43720000	Prevoyance gan		1 198,91	- 1 198,91	- 100,0
43730000	Retraite complementaire		2 709,10	- 2 709,10	- 100,0
43733000	Prevoyance ionis		295,15	- 295,15	- 100,0
43740000	Assedic		400,27	- 400,27	- 100,0
43746000	Mutuelle mgts		197,44	- 197,44	- 100,0
43829100	Charges sociales/cp		1 472,60	- 1 472,60	- 100,0
44400000	Impots sur les benefices		19 770,26	- 19 770,26	- 100,0
44551000	Tva a decaisser	4 916,00	18 335,00	- 13 419,00	- 73,2
44571000	Tva collectee		8 681,00	- 8 681,00	- 100,0
44587000	Tva sur factures a etablr	204,17	65,39	138,78	212,2
44860000	Etat charges a payer	4 918,00	17 507,99	- 12 589,99	- 71,9
Total		10 038,17	78 951,08	- 68 912,91	- 87,3

Détail passif

		31/10/2009	31/10/2008	Variation	
		Net	Net	Montant	%
Autres dettes					
46720000	Crediteurs divers		13 856,66	- 13 856,66	- 100,0
46860000	Divers charges a payer		3 000,00	- 3 000,00	- 100,0
Total			16 856,66	- 16 856,66	- 100,0
Total dettes		2 111 895,32	4 074 143,85	-1 962 248,53	- 48,2
Total Général		5 360 443,38	6 675 220,03	-1 314 776,65	- 19,7

Détail compte de résultat

		31/10/2009	31/10/2008	Variation	
		Net	Net	Montant	%
Chiffre d'affaires		430 830,91	872 491,44	- 441 660,53	- 50,6
Produits d'exploitation					
Production vendue					
Production vendue (services)					
Production vendue (services) France					
70610000	Prestations de services	92 905,15	553 861,53	- 460 956,38	- 83,2
70830000	Loyer	337 925,76	318 629,91	19 295,85	6,1
Total		430 830,91	872 491,44	- 441 660,53	- 50,6
Total production vendue (services)		430 830,91	872 491,44	- 441 660,53	- 50,6
Total production vendue		430 830,91	872 491,44	- 441 660,53	- 50,6
Reprises sur provisions et tranferts de charges					
79100000	Transferts charges d'expl	1 618,61	49 405,54	- 47 786,93	- 96,7
79110000	Transfert de charges exo tva	1 972,74	11 528,34	- 9 555,60	- 82,9
Total		3 591,35	60 933,88	- 57 342,53	- 94,1
Autres produits					
75800000	Prod.divers de gest.cour.	1,71	2 815,50	- 2 813,79	- 99,9
Total		1,71	2 815,50	- 2 813,79	- 99,9
Total produits d'exploitation		434 423,97	936 240,82	- 501 816,85	- 53,6
Charges d'exploitation					
Autres achats et charges externes					
60630000	Fournitures, petits materiels		662,82	- 662,82	- 100,0
61210000	Capitole finance / nouvel espace	4 225,83	16 184,04	- 11 958,21	- 73,9
61230000	Crédit bail peugeot 307	1 128,11	6 345,60	- 5 217,49	- 82,2
61231000	Credit bail audi a8	6 201,39	31 579,41	- 25 378,02	- 80,4
61510000	Entretien vehicules	2 529,06	6 304,10	- 3 775,04	- 59,9
61560000	Maintenance vehicule	100,86	95,00	5,86	6,2
61610000	Assurances vehicule	1 139,54	2 665,71	- 1 526,17	- 57,3
61611000	Assurance decennale	2 636,90	2 636,90		
62210000	Honoraires divers	1 280,00	1 050,00	230,00	21,9
62211000	Honoraires notaire		93 591,65	- 93 591,65	- 100,0
62260000	Honoraires	7 260,00	12 758,00	- 5 498,00	- 43,1
62261000	Honoraires cac	5 100,00	5 100,00		
62270000	Frais d'actes & content.	1 078,76	883,82	194,94	22,1
62510000	Depla.missions receptions	4 907,47	4 304,60	602,87	14,0
62560000	Deplacements, missions, receptions		645,94	- 645,94	- 100,0
62610000	Frais de telephone mobile	721,70	371,28	350,42	94,4
62700000	Services bancaires et ass	1 219,04	843,50	375,54	44,5
62720000	Frais bancaires / dossier emprunt	45,00	42,00	3,00	7,1
62800000	Formation u		686,00	- 686,00	- 100,0
Total		39 573,66	186 750,37	- 147 176,71	- 78,8
Impôts, taxes et versements assimilés					
63120000	Taxe apprentissage	245,03	1 261,75	- 1 016,72	- 80,6
63130000	Versement formation cont.	196,79	1 019,60	- 822,81	- 80,7
63511000	Taxe professionnelle	4 872,00	3 598,17	1 273,83	35,4
63512000	Taxes foncieres	49 557,00	47 787,00	1 770,00	3,7
63513000	Imposition forfaitaire	3 750,00	2 000,00	1 750,00	87,5
63514000	Taxes/vehicul.de societes	2 143,25	13 213,75	- 11 070,50	- 83,8
63540000	Droits enregist.et timbre		8 500,00	- 8 500,00	- 100,0
63710000	Contribution sociale de solidarite	241,00	1 175,55	- 934,55	- 79,5
Total		61 005,07	78 555,82	- 17 550,75	- 22,3
Salaires et traitements					
64110000	Remunerations personnel	34 000,00	174 290,00	- 140 290,00	- 80,5

Détail compte de résultat

		31/10/2009	31/10/2008	Variation	
		Net	Net	Montant	%
64129000	Conges payes/ variation	- 2 884,62		- 2 884,62	
64141000	Avantages en nature	1 972,74	11 238,34	- 9 265,60	- 82,4
Total		33 088,12	185 528,34	- 152 440,22	- 82,2
Charges sociales					
64510000	Cotisations urssaf	8 557,92	44 891,69	- 36 333,77	- 80,9
64520000	Prevoyance gan	2 877,82	15 881,25	- 13 003,43	- 81,9
64530000	Caisse de retraite	632,28	3 772,88	- 3 140,60	- 83,2
64533000	Prevoyance ionis	1 117,78	2 957,67	- 1 839,89	- 62,2
64534000	Caisse retraite cadres	3 546,54	17 063,50	- 13 516,96	- 79,2
64540000	Cotisations assedic	750,96	3 303,40	- 2 552,44	- 77,3
64546000	Mutuelle m g t s		2 271,44	- 2 271,44	- 100,0
64580000	Gan vie	143,91	1 762,36	- 1 618,45	- 91,8
64589000	Charges sociales/cp	- 1 508,08	- 13,84	- 1 494,24	- 10 796,5
Total		16 119,13	91 890,35	- 75 771,22	- 82,5
Dotations aux amortissements et aux provisions					
Dotations aux amortissements sur immobilisations					
68111000	Dot.amort.immo.incorpore.	187 031,16	187 031,16		
68112000	Dotat° amortissement immo corporell	865,82		865,82	
Total		187 896,98	187 031,16	865,82	0,5
Total dotations aux amortissements et provisions		187 896,98	187 031,16	865,82	0,5
Autres charges					
65300000	Jetons de presence		3 000,00	- 3 000,00	- 100,0
65800000	Charges diverses de gestion courant	3,66	2,71	0,95	35,1
Total		3,66	3 002,71	- 2 999,05	- 99,9
Total charges d'exploitation		337 686,62	732 758,75	- 395 072,13	- 53,9
Résultat d'exploitation		96 737,35	203 482,07	- 106 744,72	- 52,5
Produits financiers					
De participation					
76110000	Produits de participat.	699 440,00	699 450,83	- 10,83	- 0,0
Total		699 440,00	699 450,83	- 10,83	- 0,0
D'autres valeurs mobili. et créances de l'actif immob.					
76260000	Revenus des prets	5 651,42	1 515,13	4 136,29	273,0
Total		5 651,42	1 515,13	4 136,29	273,0
Autres intérêts et produits assimilés					
76380000	Revenus des cptes courant	49 675,57	165 938,65	- 116 263,08	- 70,1
76381000	Revenus autres creances	19 886,02	2 795,92	17 090,10	611,3
76400000	Revenus valeurs mobilières de place	9,98	1 639,05	- 1 629,07	- 99,4
Total		69 571,57	170 373,62	- 100 802,05	- 59,2
Produits nets sur cession de V.M.P.					
76700000	Plus values s/cession vmp	12 695,58		12 695,58	
Total		12 695,58		12 695,58	
Total produits financiers		787 358,57	871 339,58	- 83 981,01	- 9,6
Charges financières					
Intérêts et charges assimilés					
66110000	Interets des emprunts	99 484,39	111 576,60	- 12 092,21	- 10,8
66150000	Interets comptes courants	26 690,40	87 684,36	- 60 993,96	- 69,6
66160000	Interets bancaires	184,25	163,40	20,85	12,8
Total		126 359,04	199 424,36	- 73 065,32	- 36,6
Total charges financières		126 359,04	199 424,36	- 73 065,32	- 36,6

Détail compte de résultat

	31/10/2009	31/10/2008	Variation	
	Net	Net	Montant	%
Résultat financier	660 999,53	671 915,22	- 10 915,69	- 1,6
Résultat courant avant impôts	757 736,88	875 397,29	- 117 660,41	- 13,4
Produits exceptionnels				
Sur opérations en capital				
77560000 Produits ces.imm.finan.		1 591 893,20	-1 591 893,20	- 100,0
Total		1 591 893,20	-1 591 893,20	- 100,0
Total produits exceptionnels		1 591 893,20	-1 591 893,20	- 100,0
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
67120000 Penalites et amendes fiscales et pe	180,00	333,00	- 153,00	- 45,9
Total	180,00	333,00	- 153,00	- 45,9
Sur opérations en capital				
67560000 V.n.c. immobilisations financieres		1 262 242,14	-1 262 242,14	- 100,0
Total		1 262 242,14	-1 262 242,14	- 100,0
Total charges exceptionnelles	180,00	1 262 575,14	-1 262 395,14	- 100,0
Résultat exceptionnel	- 180,00	329 318,06	- 329 498,06	- 100,1
Impôts sur les bénéfices				
69500000 Impots sur les benefices	10 045,00	44 456,00	- 34 411,00	- 77,4
69890000 Integration fiscale		- 10 657,00	10 657,00	100,0
Total	10 045,00	33 799,00	- 23 754,00	- 70,3
Total des produits	1 221 782,54	3 399 473,60	-2 177 691,06	- 64,1
Total des charges	474 270,66	2 228 557,25	-1 754 286,59	- 78,7
Bénéfice ou perte	747 511,88	1 170 916,35	- 423 404,47	- 36,2

Annexe

Annexe aux comptes annuels

Annexe au bilan avant la répartition de l'exercice clos le 31/10/2009 dont le total est de 5 360 443 Euros et, au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total des comptes de produits est de 1 221 783 Euros et dégageant un résultat de 747 512 Euros.
L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2008 au 31/10/2009.
Ces comptes ont été établis par le président.

Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/10/2009 ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France.
Par ailleurs, seules les informations présentant une importance significative feront l'objet des commentaires ci-après.

Méthodes comptables utilisées

Méthodes générales d'évaluation

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode du coût historique.

Application des Règlements CRC 2002-10 et 2004-06

Modalités de première application au 01/10/2005 :

Dans le cadre de l'application de ces nouvelles règles, la méthode retenue pour cette première application est la méthode prospective.

- Immobilisations décomposables : l'entité n'a pas défini d'immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif
- Immobilisations non décomposables : l'entité a opté pour le maintien des durées d'usage, ces durées étant proche des durées d'utilité.

Méthode d'évaluation ou de comptabilisation de certains postes

Immobilisations incorporelles

Les éléments incorporels sont constitués essentiellement par l'usufruit se rapportant à un immeuble démembré et à des parts sociales sur une société civile. L'amortissement pratiqué sur ces droits incorporels correspond à la durée de l'usufruit soit respectivement 15 ans pour le premier élément et 20 ans pour le deuxième.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque les perspectives d'encaissement s'avèrent inférieures à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque leur valeur d'acquisition est supérieure à leur valeur de marché.

Intégration fiscale

Les conventions d'intégration fiscale prévoient que la charge d'impôt dans les filiales est identique à celle qui existerait en l'absence d'option pour ce régime.

A compter du 1er novembre 2008, la SAS MAILHEAUX cesse d'être la société intégrante du groupe d'intégration fiscale composé des sociétés: MAILHEAUX et 4B. Par contre, elle intègre à compter du 1er novembre 2008 un nouveau groupe d'intégration fiscale dont la société mère intégrante est la société TITAN.

Note sur le bilan actif

Immobilisations et amortissements

Immobilisations	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	2 804 506			2 804 506
Immobilisations corporelles		2 326		2 326
Immobilisations financières	1 490 967	682 689	43 884	2 129 773
Total	4 295 473	685 016	43 884	4 936 605

Amortissements	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1 194 202	187 031		1 381 233
Immobilisations corporelles		866		866
Total	1 194 202	187 897		1 382 099

Etat des échéances des créances

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé	2 071 194	80 810	1 990 384
De l'actif circulant			
Avances clients et comptes rattachés	40 500	40 500	
Autres créances	1 701 466	1 259 362	442 104
Total	3 813 160	1 380 673	2 432 488

Produits à recevoir

	31/10/2009	31/10/2008
Créances rattachées à des participations	27 552	
Autres titres immobilisés		
Prêts	489	1 515
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	1 246	399
Autres créances	29 360	13 652
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total	58 647	15 566

Charges constatées d'avance

Ces charges ne sont composées que des charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Note sur le bilan passif

Composition du capital social

Différentes catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant exercice	En fin d'exercice
Actions ordinaires	127,00	305			305
En application des dispositions de l'article 7 des statuts , les 76 actions de préférence sont converties en actions ordinaires					

Etat des échéances des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit	1 674 289	229 998	1 020 161	424 130
Emprunts et dettes financières diverses				
Groupe et associés	410 690	410 690		
Fournisseurs et comptes rattachés	16 878	16 878		
Dettes fiscales et sociales	10 038	10 038		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
Total	2 111 895	667 604	1 020 161	424 130

Charges à payer

	31/10/2009	31/10/2008
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 827	4 188
Emprunts et dettes financières divers	4 567	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 252	9 190
Dettes fiscales et sociales	4 918	21 865
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes :		3 000
Total	22 564	38 243

Note sur le compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires net

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	92 905		92 905
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	337 926		337 926
Total	430 831		430 831

Transferts de charges

Nature des transferts de charges	Montant
refacturation diverses	1 619
avantages en nature salariés	1 973
Total	3 591

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Engagements financiers

Engagements donnés

Montant

Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés	
Autres engagements donnés :	
Intérêts des emprunts	398 385
Total (1)	398 385

Engagements reçus

Montant

Total (2)	
-----------	--

Liste des filiales et participations

	Capital	Quote-part du capital détenu en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
--	---------	---	-----------------------------------

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

1 - Filiales (plus de 50% du capital détenu)

SAS 4B Z. D AM. CONC. DE BORDE BLANCHE - 31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS N° SIRET: 39357842200023	40 000	99,9	804 339
SCI SERSOTAN 31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS N° SIRET: 4413124100018	255 000	100,0	- 70 404

2 - Participations (de 10 à 50% du capital détenu)

Autres informations

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

	31/10/2005	31/10/2006	31/10/2007	31/10/2008	31/10/2009
Capital en fin d'exercice					
Capital social	38 930	38 735	38 735	38 735	38 735
Nombre d'actions ordinaires	458	229	229	305	305
Nombre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote		76	76		
Nbre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
Opérations et résultat					
Chiffre d'affaires (H.T.)			812 154	872 491	430 831
Résultat av. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	624 055	2 439 252	593 782	1 391 747	945 454
Impôts sur les bénéfices	117 222	238 883	5 412	33 799	10 045
Participation des salariés					
Résultat ap. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	319 802	2 013 338	401 339	1 170 916	747 512
Résultat distribué			400 000	100 040	
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	1 107	5 972	1 929	4 452	3 067
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	698	7 199	1 316	3 839	2 451
Dividende attribué			1 311	328	
Personnel					
Effectif moyen des salariés	6	2	2	2	2
Montant de la masse salariale	403 166	218 521	194 543	185 528	33 088
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc. oeuvres sociales)	201 248	107 900	96 948	91 890	16 119

SAS MAILHEAUX
Exercice clos le : 31 Octobre 2009

Liasse fiscale

2050 BILAN - ACTIF

(2009)

Numéro SIRET :	413 631 201 00014	Exercice N clos le, 31/10/2009			31/10/08
ACTIF IMMOBILISE		Brut 1	Amortissements provisions 2	Net N 3	Net N-1 4
Capital souscrit non appelé (1)	AA				
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	AB		AC		
Frais de développement	CX		CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
Fonds commercial (1)	AH		AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ	2 804 506	AK	1 381 233	1 423 272
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
Immobilisations corporelles					
Terrains	AN		AO		
Constructions	AP		AQ		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
Autres immobilisations corporelles	AT	2 326	AU	866	1 460
Immobilisations en-cours	AV		AW		
Avances et acomptes	AX		AY		
Immobilisations financières (2)					
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
Autres participations	CU	48 362	CV	48 362	48 362
Créances rattachées à des participations	BB	1 803 651	BC	1 803 651	1 120 961
Autres titres immobilisés	BD	10 217	BE	10 217	10 217
Prêts	BF	257 631	BG	257 631	301 515
Autres immobilisations financières	BH	9 912	BI	9 912	9 912
Total (II)	BJ	4 936 605	BK	1 382 099	3 554 506
ACTIF CIRCULANT					
Stocks					
Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En-cours de production de biens	BN		BO		
En-cours de production de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT		BU		
Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
Créances					
Clients et comptes rattachés (3)	BX	40 500	BY	40 500	53 373
Autres créances (3)	BZ	1 691 881	CA	1 691 881	2 073 454
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
Divers					
V.M.P. (dont actions propres)	CD		CE		1 350 286
Disponibilités	CF	63 971	CG	63 971	84 601
Comptes de régularisation					
Charges constatées d'avance (3)	CH	9 585	CI	9 585	12 236
Total (III)	CJ	1 805 938	CK	1 805 938	3 573 949
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Ecart de conversion actif (VI)	CN				
TOTAL GENERAL (0 à VI)	CO	6 742 543	1A	1 382 099	5 360 443
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part - d'1 an immo. fin. nettes	CP	123 385	(3) Part à + d' 1 an : CR
Clause de réserve de propriété :	immobilisations :		Stocks :		Créances :

2051 BILAN - PASSIF avant répartition

(2009)

		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel (1) (Dont versé : 38 735)	DA	38 735	38 735
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence EK)	DC		
Réserve légale (3)	DD	3 893	3 893
Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
Réserves réglementées (3) (Dt rés.spéc. des provisions pour fluctuation cours) B1)	DF		
Autres réserves (Dt rés. achat d'oeuvres originales artistes vivants) EJ)	DG	1 387 532	1 387 532
Report à nouveau	DH	1 070 876	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	747 512	1 170 916
Subventions d'investissement	DJ		
Provisions réglementées	DK		
Total (I)	DL	3 248 548	2 601 076
Autres fonds propres			
Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées	DN		
Total (II)	DO		
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	DP		
Provisions pour charges	DQ		
Total (III)	DR		
DETTES (4)			
Emprunts obligataires convertibles	DS		
Autres emprunts obligataires	DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 674 289	1 915 837
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)	DV	410 690	2 046 106
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	16 878	16 393
Dettes fiscales et sociales	DY	10 038	78 951
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA		16 857
Comptes de régularisation			
Produits constatés d'avance (4)	EB		
Total (IV)	EC	2 111 895	4 074 144
Ecart de conversion passif (V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	5 360 443	6 675 220
Renvois			
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2) Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
Ecart de réévaluation libre	1D		
Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme	1F		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	667 604	2 403 682
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

2052 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste) (2009)

		Exercice N				Exercice N-1
Produits d'exploitation		France		Exportations		Total
Ventes de marchandises		FA		FB		FC
Production vendue	biens	FD		FE		FF
	services	FG	430 831	FH		FI
Chiffre d'affaires nets		FJ	430 831	FK		FL
Production stockée						FM
Production immobilisée						FN
Subventions d'exploitation						FO
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)						FP
Autres produits (1) (11)						FQ
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS
Variation de stock (marchandises)						FT
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						FV
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)						FW
Impôts, taxes et versements assimilés						FX
Salaires et traitements						FY
Charges sociales (10)						FZ
Dotations d'exploitation						
Sur immobilisations	- dotations aux amortissements					GA
	- dotations aux provisions					GB
Sur actif circulant : dotations aux provisions						GC
Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD
Autres charges (12)						GE
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG
Opérations en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée	(III)					GH
Perte supportée ou bénéfice transféré	(IV)					GI
Produits financiers						
Produits financiers de participations (5)						GJ
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK
Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL
Reprises sur provisions et transferts de charges						GM
Différences positives de change						GN
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO
Total des produits financiers (V)						GP
Charges financières						
Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ
Intérêts et charges assimilées (6)						GR
Différences négatives de change						GS
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT
Total des charges financières (VI)						GU
2 - RESULTAT FINANCIER (V-VI)						GV
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)						GW

2053 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

(2009)

						Exercice N		Exercice N-1	
Produits exceptionnels									
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						HA			
Produits exceptionnels sur opérations en capital						HB		1 591 893	
Reprises sur provisions et transferts de charges						HC			
Total des produits exceptionnels (7) (VII)						HD		1 591 893	
Charges exceptionnelles									
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)						HE	180	333	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						HF		1 262 242	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						HG			
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)						HH	180	1 262 575	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)						HI	- 180	329 318	
Participation des salariés au résultat de l'entreprise (IX)						HJ			
Impôts sur les bénéfices (X)						HK	10 045	33 799	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)						HL	1 221 783	3 399 474	
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)						HM	474 271	2 228 557	
5 - BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)						HN	747 512	1 170 916	
Renvois									
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme					HO			
(2)	Dont	- Produits de locations immobilières				HY			
		- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IG			
(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier				HP	11 555	54 109	
		- Crédit-bail immobilier				HQ			
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					1H			
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées					1J			
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées					1K			
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)					HX			
(9)	Dont transferts de charges					A1	3 591	60 934	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)					A2			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)					A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)					A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	facultatives		A6					
		obligatoires		A9					
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels					Exercice N			
						Chges exception.		Produits exception.	
Pénalités						180			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :					Exercice N			
						Charges antérieures		Produits antérieurs	

(2009)

AA AUDITEURS ASSOCIES
Expertise-comptable

2054 bis TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

(2009)

[NEANT]

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1 - col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			(5) Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice col1 -col2 -col5 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortiss. (2) 3	Fraction résid. correspond. aux élém. cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du C.G.I. et figurant à l'actif de l'exploitation au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1 ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisée de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) Le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4.
b) Le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'exploitation au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2145 N) à la ligne "provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE ...
- 2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seuls exploitants qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les exploitants en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A.
Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

2055 AMORTISSEMENTS

(2009)

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)												
Immobilisations amortissables					Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions amort. des éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement					CY		EL		EM		EN	
Autres postes d'immo. incorporelles					PE		PF		PG		PH	
Terrains					PI		PJ		PK		PL	
Construc	Sur sol propre				PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui				PR		PS		PT		PU	
	Inst. gén., agencts et aménag. des const.				PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels					PZ		QA		QB		QC	
Autres immobi-lisations corporelles	Inst. gén., agencts, aménag. divers				QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport				QH		QI		QJ		QK	
	Mat. de bureau et informatique, mobilier				QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers				QP		QR		QS		QT	
Total (III)					QU		QV		QW		QX	
TOTAL GENERAL (I + II + III)					ON		OP		OQ		OR	

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORT. DEROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvements nets des amortissements à fin d'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amort. fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais étab. (I)		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Imm. inc. (II)		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Co tru tio	Sol pro.	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sol autr.	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gén.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
I.T.M.O.I.		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Au im cor rel	Inst. gén.	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	M. transp	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bur.	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emb. réc.	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
Total (III)		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais acq. TP Total IV		NL						NM						NO	
(I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
(NP+NQ+NR)		NW		TOTAL GENERAL (NS+NT+NU)				NY		TOTAL GENERAL (NW-NY)				NZ	

CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES					
				Montant net au début de l'exercice	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

2056 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

(2009)

[NEANT]

NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations exercice 2	DIMINUTIONS : reprises exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées					
Prov. pour reconstitution gisements miniers et pétroliers	3T		TA	TB	TC
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U		TD	TE	TF
Provisions pour hausse des prix	3V		TG	TH	TI
Amortissements dérogatoires	3X		TM	TN	TO
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4	D5	D6
Prov. fisc. pour implant. à l'étranger avant le 1.1.1992	IA		IB	IC	ID
Prov. fisc. pour implant. à l'étranger après le 1.1.1992	IE		IF	IG	IH
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 qu. H du CGI)	IJ		IK	IL	IM
Autres provisions réglementées	3Y		TP	TQ	TR
Total (I)	3Z		TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour litiges	4A		4B	4C	4D
Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F	4G	4H
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K	4L	4M
Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P	4R	4S
Provisions pour pertes de change	4T		4U	4V	4W
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y	4Z	5A
Provisions pour impôts	5B		5C	5D	5E
Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F		5H	5J	5K
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP	EQ	ER
Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer	5R		5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges	5V		5W	5X	5Y
Total (II)	5Z		TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation					
Sur immobi- -lisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	- titres mis en équivalence	02	03	04	05
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières	06	07	08	09
Sur stocks et en-cours	6N	6P	6R	6S	
Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
Autres provisions pour dépréciation	6X	6Y	6Z	7A	
Total (III)	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF		
		UG	UH		
		UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la fin de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5e du C.G.I.					10

2057 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

(2009)

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
De l'actif immobilisé											
Créances rattachées à des participations				UL	1 803 651	UM	27 552	UN	1 776 098		
Prêts (1) (2)				UP	257 631	UR	43 346	US	214 286		
Autres immobilisations financières				UT	9 912	UV	9 912	UW			
De l'actif circulant											
Clients douteux ou litigieux				VA							
Autres créances clients				UX	40 500		40 500				
Créances représ. de titres prêtés ou remis en garantie (Prov. pr dé UO)				ZI							
Personnel et comptes rattachés				UY							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ							
Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	5 990		5 990				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
Groupe et associés				VC	1 163 259		1 163 259				
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	522 631		80 527		442 104		
Charges constatées d'avance				VS	9 585		9 585				
TOTAUX				VT	3 813 160	VU	1 380 673	VV	2 432 488		
Renvois											
(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD	655 137						
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE	42 857						
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts et obligations convertibles (1)				7Y							
Autres emprunts obligataires (1)				7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) à 1 an maximum à l'origine				VG	3 827		3 827				
à plus de 1 an à l'origine				VH	1 670 462		226 171		1 020 161		424 130
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A							
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	16 878		16 878				
Personnel et comptes rattachés				8C							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D							
Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices		8E							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VW	5 120		5 120				
		Obligations cautionnées		VX							
		Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	4 918		4 918				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J							
Groupe et associés (2)				VI	410 690		410 690				
Autres dettes (dt dettes relatives à des opé. de pension de titres)				8K							
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie				ZZ							
Produits constatés d'avance				8L							
TOTAUX				VY	2 111 895	VZ	667 604		1 020 161		424 130
Renvois											
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ							
	Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	241 187						
(2)	Emprunts dettes contractés auprès des asso. pers. physiq.			VL	28						

2058-A DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

(2009)

I. REINTEGRATIONS										BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	747 512		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal															
Rémunération de l'exploitant ou des associés		de son conjoint :		moins part déductible :		à réintégrer :				WB					
du travail (IR)										WC					
Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)												WD			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles												WE			
Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.												WF	6 302		
Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)												WG	2 143		
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WI			
Amendes et pénalités (nature :)												WJ	180		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)												I7	10 045		
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209 B du CGI		L7		K7					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées												I8			
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 15 % ou de 16,5 % (16% pour les entreprises soumises à l'IR)												ZN			
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 0%												WN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs				- Plus-values nettes à court terme						WO					
				- Plus-values soumises au régime des fusions						XR					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM (entreprises à l'IS)												WQ			
Réintégrations diverses		(dont : intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises (activité exonérée)		SW							
				Quote-part de 5 % des plus-values à taux zéro				M8							
										Total I	WR	766 182			
II. DEDUCTIONS												WS	0		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.												WT	70 404		
Prov. et charges à payer non déd., antérieur. taxées, et réintégrées ds les résultats cptbles de l'ex. (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WU	1 176		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées															
Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)*										WV			
		- imposées au taux de 0 %										WH			
		- imposées au taux de 16,5 %										WP			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures										WW			
		- imputées sur les déficits antérieurs										XB			
Autres plus-values imposées au taux de 16,5 %												I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée												WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales :		produit net des actions et parts d'intérêts :		(quote-part frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations				34 972		XA	664 468				
Mesures d'incitation															
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer.												ZY			
Majoration d'amortissement												XD			
Abattements sur le bénéfice et exonérations															
Ent. nouvelle, rep. ent. en dif.		K9		Entrep. nouvelles (art. 44 sexies)		L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5		XF			
Pôle compét (art. 44 undecies)		L6		Stés d'invest. immob. cotées		K3		zone franche Corse (art. 44 decies)		0T					
ZFU (art. 44 octies/octies A)		0V						Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM (entreprises à l'IS)												XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (dont créance dégagée par le report en arrière du déficit (IS)										ZI		XG			
										Total II	XH	736 048			
III. RESULTAT FISCAL															
Résultat fiscal avant imputation				bénéfice (I moins II)				XI		30 134					
des déficits reportables :				déficit (II moins I)							XJ				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)										ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (IS)												XL			
RESULTAT FISCAL										BENEFICE (ligne XN) ou DEFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	30 134	XO	0

2058-B DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A
PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

(2009)

I SUIVI DES DEFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4		
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)			K6		
Déficits (tableau 2058-A, ligne XO)			YJ		
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK		
II INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39.1.1e bis Al. 1er du CGI. dotations de l'exercice			ZT		
III PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT					
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations exercice		Reprises exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles. Pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39.1.1° bis Al. 2 du CGI.		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges		8X		8Y	
		8Z		9A	
		9B		9C	
Provisions pour dépréciation		9D		9E	
		9F		9G	
		9H		9J	
Charges à payer		9K		9L	1 176
Contribution sociale de solidarité		9M		9N	
		9P		9R	
		9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN		YO	1 176
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

2058C TABLEAU D'AFFECTION DU RESULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

(2009)

TABLEAU D'AFFECTION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT (Entreprises à l'IS)										
Origines										
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie								0C		
Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie								0D	1 170 916	
Prélèvements sur les réserves										
(à détailler)		Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)						0E		
Total I								0F	1 170 916	
Affectations										
Affectations réserves		- Réserve légale						ZB		
		- Autres réserves						ZD		
Dividendes								ZE	100 040	
Autres répartitions								ZF		
Report à nouveau								ZG	1 070 876	
Total II (ZH)									1 170 916	
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)										
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le mt des sommes distrib. ou mises en réserve au cours de l'ex. dt les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet ex. mais ceux des ex. antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.										
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N	Exercice N-1	
Engagements										
- Engagements de crédit-bail mobilier		(Prix de revient des biens pris en crédit bail		J7		YQ		107 711		
- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
Détail des postes										
Autres achats et charges externes										
- Sous-traitance						YT				
- Locations, charges locatives et de copropriété		(Dt loyers biens pris en location > 6 mois		J8		XQ				
- Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	14 719	113 383		
- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
- Autres comptes		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et prof.)		ES		ST	24 855	73 367		
						ZJ	39 574	186 750		
Impôts et taxes										
- Taxe professionnelle						YW	4 872	3 598		
- Autres impôts, taxes et versnts assimilés (dt taxe intérieure sur les prod. pétroliers				ZS		9Z	56 133	74 958		
						YX	61 005	78 556		
						YY	84 620	179 625		
						YZ	3 218	23 829		
						0B	186 116			
						0S				
Régime de groupe										
Sté : rés. comme si jms mbre du gpe		JA	30 134	plus-values à 15%		JK		plus	JL	
				plus-values à 16,5%		JM		Imp	JC	
Groupe : résultat d'ensemble		JD	1 049 663	plus-values à 15%		JN		plus	JO	
				plus-values à 16,5%		JP		Imp	JF	
Selon le cas, indiquer 1 bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe.		JG	2	1 : société mère 2 : filiale		JH	2	N°SIRET de la société mère	JJ	48749153200023
- numéro du centre de gestion agréé		XP								
- Effectif moyen du personnel		(dont apprentis :		handicapés :		YP	2			2
Taux d'intérêt le plus élevé servi aux asso. à raison des sommes mises à la dispo. de la sté						ZK	1,59			4,79
- Filiales et participations		La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann. III au CGI (tableau 2059-G) doit être jointe obligatoirement à la présente déclaration.					Si absence de filiales et participations, cocher 0 Si présence de filiales et participat°, cocher 1		ZR	1

2059-A DETERMINATION DES PLUS OU MOINS - VALUES

(2009)

[NEANT]

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE								
I		Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amort. en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
		1	Date	2	3	4	5	6
Im-mo-bili-sa-tions	1		Date					
	2		Date					
	3		Date					
	4		Date					
	5		Date					
	6		Date					
	7		Date					
	8		Date					
	9		Date					
	10		Date					
	11		Date					
	12		Date					
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				
I		Prix de vente 7	Montant global de la plus-value ou de la moins-value 8	COURT TERME 9	LONG TERME 10			Plus-values taxables à 16,5 % (1) 11
					16.5 %	15 % ou 16 %	0 %	
Im-mo-bili-sa-tions	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
Autr-élé-ment	13	Fraction résiduelle de provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amort. non pratiqués en compta. et correspondant à la déduction fiscale pour invest., effectivement utilisée		+				
	17	Rés. net de conces. de lic. d'exploit. de brevets faisant partie actif immo. & pas été acquis depuis - de 2 ans						
	18	Prov. pour dépréciation des titres relevant du régime des +/- VLT devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des +/- VLT.						
	20	Divers (détails à donner sur une note annexe)						
Cadre A : plus ou moins-value à CT (tot. lg 1 à 20 de la col. 9)								
Cadre B : plus ou moins-value à LT (total lg 1 à 20 de la colonne 10)				A	B			C

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 16,5% en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI.

2059-C SUIVI DES MOINS - VALUES A LONG TERME (2009)

[NEANT]

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 16 %		
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)		
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M E		

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU			
Origine	Moins-values à 16%	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16%	Solde des moins-values à 16%
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IS						
Origine	Moins-values			Imputations sur les PVL	Imputation sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter 7 = 2+3+4-5-6
	à 19%, 16,5% ou à 15% (1)	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'ex. (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5	32 065				32 065
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

2059-D RESERVE SPECIALE PLUS-VALUES A LONG TERME (2009) RESERVE SPECIALE PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS [NEANT]

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)						
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE DE L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complt d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (lignes 3 - ligne 6)		7				
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5è du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt			

2059-E DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

(2009)

[NEANT]

Désignation de l'entreprise : SAS MAILHEAUX		
Exercice ouvert le : 01/11/2008	et clos le : 31/10/2009	Durée en nombre de mois 12
I PRODUCTION DE L'ENTREPRISE		
Ventes de marchandises	B2	
Production vendue - Biens	A5	
Production vendue - Services	A7	
Production stockée	B5	
Production immobilisée	B6	
Subventions d'exploitation perçues	B7	
Autres produits	B8	
Transferts de charges de personnel et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	A8	
TOTAL A	I5	
II CONSOMMATIONS DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIER (1)		
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	C1	
Variation de stock (marchandises)	C2	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douanes compris)	C3	
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)	C4	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers	C5	28 018
Fraction des loyers à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle	C6	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	K8	
Autres charges	C7	4
Taxes sur le chiffre d'affaires autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, e taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers	C8	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle	C9	
TOTAL B	D1	28 022
III VALEUR AJOUTEE PRODUITE		
TOTAL A - TOTAL B	D2	- 28 022
Pour les entreprises de crédit, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes C1 à C6, C7 et C8 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne B6, portées en ligne K8

2059 F - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(2009)

EXERCICE CLOS LE :		31/10/2009		N° SIRET 413 631 201 00014	
DENOMINATION DE L'ENTREPRISE		SAS MAILHEAUX			
ADRESSE (voie)		Route de Toulouse			
CODE POSTAL		31290	VILLE VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS		
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes MORALES		1	Nombre total de parts ou d'actions		305
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes PHYSIQUES			Nombre total de parts ou d'actions		
I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :					
Forme juridique		SAS	Dénomination TITAN		
N° SIREN (si société établie en France)		487491532	% détention	100,000	Nb de parts ou actions 305,00
Adresse : N°			bis, ter	Type voie	Voie Z.d'Am/Concerte de Borde Blanche
Code postal		31290	Commune	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	
			Pays	FR	
Forme juridique			Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% détention		Nb de parts ou actions
Adresse : N°			bis, ter	Type voie	Voie
Code postal			Commune		
			Pays		
Forme juridique			Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% détention		Nb de parts ou actions
Adresse : N°			bis, ter	Type voie	Voie
Code postal			Commune		
			Pays		
Forme juridique			Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% détention		Nb de parts ou actions
Adresse : N°			bis, ter	Type voie	Voie
Code postal			Commune		
			Pays		
II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :					
Titre		Nom patronymique			
Nom marital				% détention	
				Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° dpt		Commune	
				Pays	
Adresse : N°			bis, ter	Type voie	Voie
Code postal			Commune		
			Pays		
Titre		Nom patronymique			
Nom marital				% détention	
				Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° dpt		Commune	
				Pays	
Adresse : N°			bis, ter	Type voie	Voie
Code postal			Commune		
			Pays		

2059 F (suite) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(2009)

CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES (suite) :

2059 G - FILIALES ET PARTICIPATIONS

(2009)

EXERCICE CLOS LE :		31/10/2009		N° SIRET 413 631 201 00014	
DENOMINATION DE L'ENTREPRISE		SAS MAILHEAUX			
ADRESSE (voie)		Route de Toulouse			
CODE POSTAL		31290		VILLE VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE		2			
Forme juridique		SAS		Dénomination 4B	
N° SIREN (si société établie en France)		393578422		% de détention 99,980	
Adresse : N°		bis, ter		Type voie	
Code postal		31290		Pays FR	
Commune		VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS			
Voie		Z.d'Am/Concerte de Borde Blanche			
Forme juridique		SCI		Dénomination SERSOTAN	
N° SIREN (si société établie en France)		441312410		% de détention 100,000	
Adresse : N°		bis, ter		Type voie	
Code postal		31290		Pays FR	
Commune		VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS			
Voie		ROUTE NATIONALE 113			
Forme juridique				Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse : N°		bis, ter		Type voie	
Code postal				Pays	
Commune					
Voie					
Forme juridique				Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse : N°		bis, ter		Type voie	
Code postal				Pays	
Commune					
Voie					
Forme juridique				Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse : N°		bis, ter		Type voie	
Code postal				Pays	
Commune					
Voie					
Forme juridique				Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse : N°		bis, ter		Type voie	
Code postal				Pays	
Commune					
Voie					
Forme juridique				Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse : N°		bis, ter		Type voie	
Code postal				Pays	
Commune					
Voie					

2065 IMPOT SUR LES SOCIETES

(2009)

Exercice ouvert le : 01/11/2008 et clos le : 31/10/2009		REGIME "SIMPLIFIE D'IMPOSITION" ou "REEL NORMAL" ☒		(cocher la case correspondante)
Adresse du service où doit être déposée cette déclaration SIE TOULOUSE SUD EST 33, rue Jenne Marvig 31404 TOULOUSE CEDEX 9		Adresse du déclarant quand (celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :		
A IDENTIFICATION SAS MAILHEAUX Route de Toulouse 31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS 113 304288 413 631 201 00014 Insp., IFU N° dossier N° Siret		B ACTIVITE Activités exercées (soulignez l'activité principale) : <u>Activités des sociétés holding</u> Si vous avez changé d'activité, ☐ cochez la case		
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement : le téléphone : 05 62 71 72 22				
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION				
1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3% 30 134 Bénéfice imposable au taux de 15%		DEFICIT 0 (report de la ligne XO du 2058 A ou 372 du 2033 B)		
2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15%		Rés. net concession de licences d'exploit. de brevets à 15 % (lg 17 : 2059A ou 591 : 2033C) (sous déd. mt imposé à 15 % du cadre 1)		
PVLT au taux de 16.5 %	Autres PV au taux de 16.5 %	PVLT au taux de 0 %	PV exonérées art. 238 quindecies	
3 Abattements et exonérations en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zone d'entreprise ou zone franche				
entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entrep. innovantes	Entreprises nouvelles art. 44 septies	ZFU	(Cocher selon le cas)
Zone franche Corse	Pôle de compétitivité	Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Autres dispositifs	
bénéfice ou déficit exonéré		(indiquer + ou - selon le cas)	PVLT à 15%	
D IMPUTATIONS Les crédits d'impôt ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'ent. (66,66%).				
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt		Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'Impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'IS ou afférents aux primes de remboursement		
2 Au titre des rev. auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale avec un Etat étranger, un terr. ou une coll. terr. d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de cet impôt		Total figurant en cartouche au cadre VII du 2066		
3 Crédits d'impôt et imputations				
réduction d'impôt en faveur du mécénat	Crédit d'impôt en faveur de la recherche	formation des dirigeants d'entreprise	Crédit d'impôt famille	
	Crédit d'impôt pour invest. en Corse	Crédit d'impôt apprentissage	Autres imputations	
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOC (cf. pg 4) recettes nettes à contribution de 2,50 %				
Nom, adresse, téléphone, télécopie : du comptable et/ou conseil : (*) n° d'agrément du CGA		AA Auditeurs Associés 113, route de Labège 31400 TOULOUSE 05 62 71 48 00		
VISA et cachet du membre de l'ordre des experts comptables ou de l'AGC		A : Villefranche ANGLES Marc AA Auditeurs Associés 38049777600068		
		le 29/01/2010 Signature et qualité du déclarant BRULIERE Jean François Président		
(*) Préciser dans le cadre s'il fait ou non partie du personnel salarié de l'entreprise (S : salarié, I : indépendant)				

2065 bis - IMPOT SUR LES SOCIETES (annexe à la 2065)

(2009)

[illegible]

2065 ter - IMPOT SUR LES SOCIETES (annexe à la 2065)

(2009)

H - AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME			figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien.		
Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puiss.	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire	Caractéristiques marque et puiss.	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire
RENAULT ESPA	BRULIERE J.FRANCOIS	NP			
AUDI A8	BORDENEUVE CAIGNAC	NP			
PEUGEOT 307	BRULIERE AGNES	NP			
	BORDENEUVE CAIGNAC				
I - DIVERS NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)					
ADRESSE DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
J - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION					
REMUNE -RATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou mod. 2460 de 2008, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.				
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages				
K - CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (Voir les explications figurant page 10 sur la notice n° 2033-NOT, n° 2033-C,					
					Taux de 15% (art. 219)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
MVLT réalisée au cours de l'exercice					
MVLT restant à reporter					
L - REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES					
- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			01/11/2008		
- Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n°2058 A bis)					
bénéfice ou déficit	(indiquer + ou - selon le cas)	30 134	plus ou moins-values à LT imposables à 15%		
Plus ou moins-values LT afférentes à des cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables aux taux de 16,5 %					
Chiffre d'affaires TTC		515 274	plus ou moins-values à LT imposables à 0%		
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIE Toulouse Sud Est					
33 rue Jeanne Marvig					
31404 Toulouse cedex 9					
n° SIRET 48749153200023					

2067- RELEVÉ DES FRAIS GÉNÉRAUX

(2009)

Renseignements relatifs à l'année					ou du		01/11/2008		au		31/10/2009						
A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES																	
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE												
1	BRULIERE AGNES				BORDENEUVE												
	RESPONSABLE ADMINISTRATIF				31560 CAIGNAC												
2	BRULIERE JEAN FRANCOIS				BORDENEUVE												
	CADRE DE DIRECTION				31560 CAIGNAC												
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
10																	
REMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)							Frais de voyages et de déplacements		DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8						
Montant des rémunérations de toute nature		Montant des indemnités et allocations diverses		Valeur des avantages en nature		Montant remb. des dépenses à caractère personnel		TOTAL DES COLONNES 1 à 4									
1		2		3		4		5		6		7		8		9	
1		79 896				1 896				81 792						81 792	
2		106 220				10 220				116 440						116 440	
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
10																	
*		186 116				12 116				198 232						198 232	
* TOTAUX																	
B - AUTRES FRAIS												10					
Cadeaux de tte nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la pub. et dont la valeur unit. ne dépasse pas 30 E par bénéficiaire																	
Frais de réception, y compris les frais de restaur. et de spectacles, qui se ratt. à la gestion de l'entrep. et dont la charge lui incombe normalement																	
Total																	
C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE :																	
Total des dépenses								Bénéfices imposables									
- de l'exercice 2009 (total col. 9 + total col. 10)								198 232				- de l'exercice 2009					
- de l'exercice précédent								190 477				- de l'exercice précédent					
Nom et qualité du signataire:								A : Villefranche de Lauragais				le : 28/01/2010					
BRULIERE Jean-François								Signature :									

ANNEXE LIBRE

LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Renseignements détaillés concernant les filiales (+ 50% du capital détenu)	Capital	Quote-part du capital détenu en pourcentage	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos
SAS 4B Z. D AM. CONC. DE BORDE BLANCHE - 31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS N°SIRET: 39357842200023	40 000	99,920	804 339
SCI SERSOTAN 31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS N° SIRET: 4413124100018	255 000	100,000	- 70 404

PRODUITS A RECEVOIR

ANNEXE LIBRE

Nature des produits à recevoir	Montant
Int cour/créance sersot	27 552
Interets courus sur pret	489
Clients factures a etablr	1 246
Interets sur creance gaia	29 360
Total	58 647

CHARGES A PAYER

ANNEXE LIBRE

Nature des charges à payer	Montant
Int.cour./empr.etb credit	3 597
Fourn. fact.non parvenues	9 252
Etat charges a payer	4 918
Assoc.cpts cour.int.cour.	4 567
Interets courus a payer	230
Total	22 564

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

ANNEXE LIBRE

Libellé	Période		Montant		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges constat. d'avance			9 585		
TOTAL			9 585		

2058-A BIS - DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SOCIETE (2009) COMME SI ELLE ETAIT IMPOSEE SEPAREMENT

I - REINTEGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	747 512
Réintégrations (report des lignes WD à WQ du 2058 A)			E 2	18 670
		Total I	E 3	766 182
II - DEDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	
Dédutions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à XG du tableau 2058 A)			E 5	736 048
Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 16,5 %		EY	
	- imposées au taux de 15 %		E 6	
	- imposées au taux de 0 %		EZ	
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	- imputées sur les déficits antérieurs		E8	
	- autres PV imposées au taux de 16.5 % (art 210 E, 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CG		I9	
III - RESULTAT FISCAL		Total II	F 1	736 048
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables et des amortissements réputés différés	- Bénéfice (I - II)	F 2	30 134	
	- Déficit (II - I)	F 3		
Déficit de l'exercice reporté en arrière		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n°2058 B b		F 6		
Résultat fiscal	- Bénéfice	F 8	30 134	
	- Déficit	F 9		0

2058 B bis - ETAT DE SUIVI DES DEFICITS ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES A LONG TERME COMME SI LA SOCIETE ETAIT IMPOSEE SEPAREMENT

(2009)

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 16,5 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des PMVLT	

I - SUIVI DES DEFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	
TOTAL des déficits restant à reporter	H9	

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058B bis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Origine		Moins-values			Imputation sur les plus-values à long terme à 16,5% ou 15%	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2+3+4-5-6)
		A 19% ou à 15%	A 16,5 %	à 19 % ou 15 % imputables sur rés. de l'ex. (art. 219 I-a sexies-0 et bis CGI) (1) 1ère case voir (2) 2ème case voir (3)			
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme	N-1						
	N-2						
	N-3						
subies au cours des dix exercices antérieurs	N-4						
	N-5	32 065					32 065
	N-6						
(montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) L'article 219 I a sexies-0 du CGI, admet, sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (art 219 I a sexies-0-bis du CGI)

(3) moins-values à long terme relevant de l'article 219 I a sexies -0 du CGI

2058 ER- ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTA ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE

(2009)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :		SAS MAILHEAUX	
Adresse du serv. où doit être déposée cette décl.		SIE TOULOUSE SUD EST 31404 TOULOUSE SUD EST	
SIRET Société intégrée :		41363120100014	
A - RESULTAT		Bénéf & réint.	Déficit et déd.
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble		CA	30 134
Jetons de présence et tantièmes distribués par les sociétés filiales		CD	
Quote-part de frais & charges afférentes aux distributions de dividendes opérées entre stés du groupe (3)			CI
Dividendes intra-groupe n'ouvrant pas droit au régime mère-fille			CE
Dotations complémentaires aux provisions constituées pour des créances intra-groupe ou des risques		CF	CG
Abandons de créances et subventions directes et indirectes consentis ou reçus entre les sociétés du groupe		CH	CJ
Dot. aux amort. exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du C.G.I.) pour des opérations intra-groupe		CK	
Dédution investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe		CL	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun, afférents à des cessions d'immobilisation intra-groupe		CM	CN
Quote-part de frais et charges relative aux plus ou moins values de cession intra-groupe de titres de participation			CO
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes		DU	DV
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession intra-groupe		CP	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun, afférents à des cessions d'immobilisation intra-groupe, qui n'ont pas été retenus lors de leur réalisation (1) (2)		CR	CS
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31/12/86 et la date d'entrée dans le groupe		CT	
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées		CU	
Autres régularisations (à détailler)		CV	CW
TOTAL		CX	30 134
BENEFICE (CX - CY) ou DEFICIT (CY - CX)		CZ	30 134
B - PLUS ET MOINS VALUES NETTES A LONG TERME		Cessions d'immobilisations	
		Plus-values et réintégrations	
		Moins-values et déductions	
		Taux 16,5 % (5)	Taux 15 %
		Taux 0 % (4)	Taux 16,5 % (5)
		Taux 15 %	Taux 0 % (4)
PMVLT retenues pour PMVLT nettes d'ens.	BT	B9	C1
Dot. comp. prov. const. par 1 sté après entrée ds gpe à raison part. dét. ds autres stés du gpe & rep. corresp.	BU	C4	C5
Résultat, PMV nettes au taux des PVLTL, afférents à cessions d'immo. intra-groupe	BV	C8	C9
Rés., PMV nettes au taux PVLTL, afférents à cessions d'immo. intra-groupe non retenus lors réalisation (1)	BW	DQ	DY
Dot. comp. prov. const. /titres éligibles régime PMVLT ayant fait objet de cession & rep. corresp.	BX	D1	D2
Régul. relatives à cession d'immo. réévaluées	BY	D5	D6
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA
SOUS TOTAL	BS	ED	EE
TOTAL PV (BS - A8) ou MV (A8 - BS) à 16,5%	BR		A9
TOTAL PV (ED - EF) ou MV (EF - ED) à 15%		B7	B6
TOTAL PV (3) (EE - EG) ou MV (EG - EE) à 0%		B5	B4
C - AUTRES PLUS-VALUES À 16,5%	Plus-values à 16,5% (art.210 E, 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		B3

2058 ES - ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES
AU RESULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES
A LONG TERME POUR LA DETERMINATION
DU RESULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE, (2009)
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIETE MEMBRE

Dénomination sté intégrée ou du groupe :	SAS	MAILHEAUX
Adresse du service où doit être déposée cette déclaration	SIE TOULOUSE SUD EST 31404	33 rue Jeanne Marvig TOULOUSE SUD EST
SIRET Sté intégré	41363120100014	
A - RESULTAT		
	Bénéfice et réintégrations	Déficit et déductions
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA	FB
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes	FD	FE
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe		FZ
Autres régularisations (à détailler)	FG	FH
TOTAL	FK	FL
BENEFICE (2) FK - FL	FM	0
DEFICIT FL - FK		0

B - PLUS ET MOINS VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations							
	Plus-values et réintégrations				Moins-values et déductions			
	Taux 16,5 % (3)		Taux 15 %		Taux 0 % (1)		Taux 16,5 % (3)	
							Taux 15 %	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB		F2		F3		GF	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à LT ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la sté sort du gpe (2)					F6		GG	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH	
SOUS TOTAL	GD		G4		G5		GI	
TOTAL - Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) - Taux de 16,5 %	GE						GJ	
TOTAL - Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) - Taux de 15 %			E8				E6	
TOTAL - Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) - Taux de 0 %					E7			E5

- (1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007.
- (2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGD, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.
- (3) Le taux de 16,5 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

Etats de gestion

Soldes intermédiaires de gestion

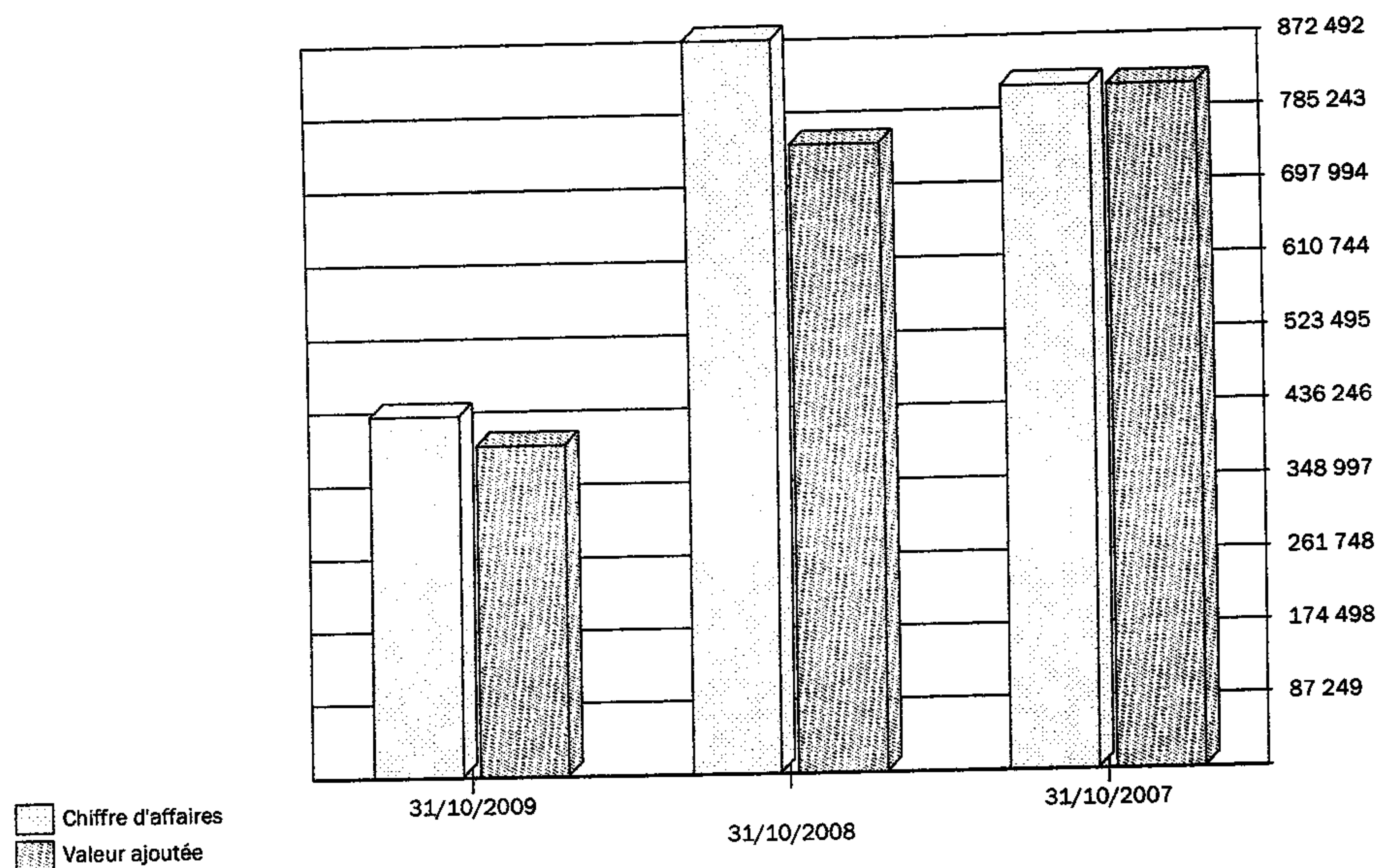
Durée d'exercice	31/10/2009		31/10/2008		Variation N/N-1	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
	12 mois		12 mois			
Chiffre d'affaires	430 831	100,0	872 491	100,0	- 441 661	- 50,6
Ventes de marchandises		100,0		100,0		
- Coût d'achat des marchandises vendues						
Marge commerciale (a)						
Production vendue	430 831	100,0	872 491	100,0	- 441 661	- 50,6
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	430 831	100,0	872 491	100,0	- 441 661	- 50,6
- Achats de matières premières et approv.						
- Variation de stocks						
- Sous-traitance directe						
Marge brute de production (b)	430 831	100,0	872 491	100,0	- 441 661	- 50,6
Marge brute globale (a + b)	430 831	100,0	872 491	100,0	- 441 661	- 50,6
- Autres achats et charges externes	39 574	9,2	186 750	21,4	- 147 177	- 78,8
Valeur ajoutée	391 257	90,8	685 741	78,6	- 294 484	- 42,9
+ subventions d'exploitation						
- Impôts et taxes	61 005	14,2	78 556	9,0	- 17 551	- 22,3
- Rémunérations	33 088	7,7	185 528	21,3	- 152 440	- 82,2
- Charges sociales	16 119	3,7	91 890	10,5	- 75 771	- 82,5
Excédent brut d'exploitation	281 045	65,2	329 767	37,8	- 48 722	- 14,8
+ Reprises sur amort. et provis., transfert de charges	3 591	0,8	60 934	7,0	- 57 343	- 94,1
+ Autres produits de gestion courante	2	0,0	2 816	0,3	- 2 814	- 99,9
- Dotations aux amortissements et provisions	187 897	43,6	187 031	21,4	866	0,5
- Autres charges de gestion courante	4	0,0	3 003	0,3	- 2 999	- 99,9
Résultat d'exploitation	96 737	22,5	203 482	23,3	- 106 745	- 52,5
+ Quote-part sur opérations faites en commun						
+ Produits financiers	787 359	182,8	871 340	99,9	- 83 981	- 9,6
- Charges financières	126 359	29,3	199 424	22,9	- 73 065	- 36,6
Résultat courant	757 737	175,9	875 397	100,3	- 117 660	- 13,4
+ Produits exceptionnels			1 591 893	182,5	-1 591 893	- 100,0
- Charges exceptionnelles	180	0,0	1 262 575	144,7	-1 262 395	- 100,0
Résultat exceptionnel	- 180	- 0,0	329 318	37,7	- 329 498	- 100,1
- Participation des salariés						
- Impôt sur les bénéfices	10 045	2,3	33 799	3,9	- 23 754	- 70,3
Résultat net	747 512	173,5	1 170 916	134,2	- 423 404	- 36,2

Plus ou moins-values sur cessions d'actif

329 651

329 651

Ratios de dynamisme



(En Euros)

	31/10/2009	31/10/2008	31/10/2007
Chiffre d'affaires	430 831	872 491	812 154
Valeur ajoutée	394 849	746 675	811 107

La valeur ajoutée est égale à la différence entre l'activité de l'entreprise et les consommations intermédiaires. Elle représente la création de richesse par l'entreprise.

Pour apporter cette valeur, l'entreprise fait appel à un certain nombre d'agents économiques :

- Des femmes et des hommes : salaires et charges sociales
- L'état, utilisation de services d'infrastructure publics : impôts et taxes
- Les banques, prêteurs d'argent : frais financiers
- L'entreprise, utilisation de l'actif immobilisé : amortissement
- Le chef d'entreprise : résultat.

Equilibre financier

Recommandation 1.22 du 05/10/1988 de l'O.E.C.C.A.

Fonds de roulement net global

Ressources propres (1)

Capital souscrit non appelé

Dettes financières

Ressources permanentes (1)

Immobilisations brutes

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Emplois stables (2)

F.R.N.G. (1 - 2)

Variation du F.R.N.G.

Besoin en fonds de roulement

Besoins d'exploitation (2)

Dégagements d'exploitation

B.F.R. d'exploitation (A)

Besoins hors exploitation

Dégagements hors exploitation

B.F.R. hors exploitation (B)

B.F.R. (A + B)

Variation du B.F.R

Trésorerie

Trésorerie positive (2)

Trésorerie négative (3)

Trésorerie nette

F.R.N.G. - B.F.R.

Variation de la trésorerie

(1) hors dépréciations sur stocks, créances clients et VMP

(2) La recommandation 1.22 préconise l'exclusion des dépréciations sur stocks, créances clients et VMP du Fonds de Roulement

(3) y compris agents de change et caisses du Trésor et des établissements publics

Tableau des emplois-ressources

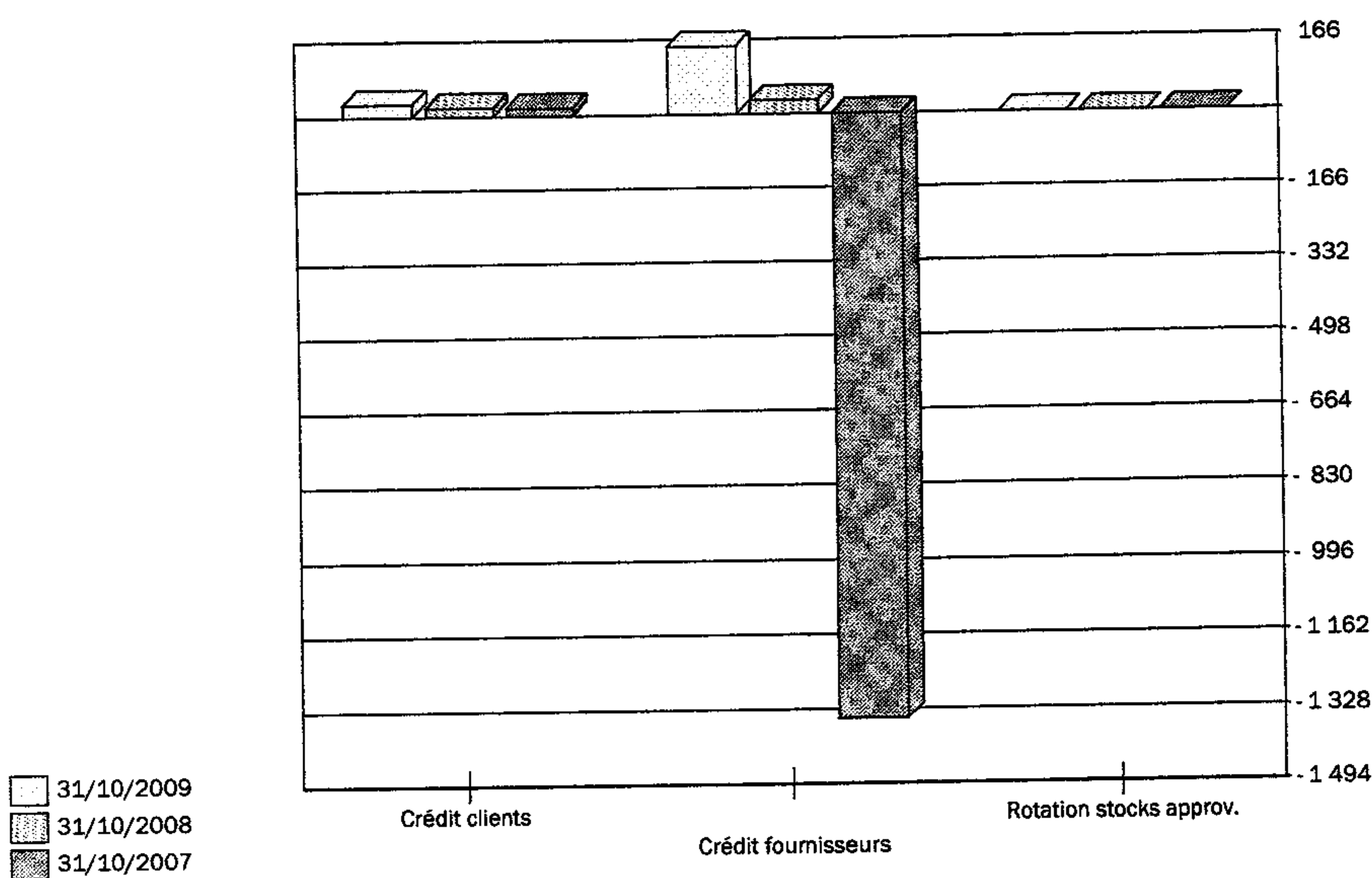
Recommandation 1.22 de 1988 de l'O.E.C.C.A.

	F.R.N.G.		B.F.R.		Trésorerie	
	Emplois	Ressources	Besoins	Dégagemen	Dépenses	Recettes
Situation de début de période (A)		3 459 075	2 024 188			1 434 886
Excédent brut d'exploitation		281 045				
Transfert de charges (hors charges à répartir)		3 591				
Variations des postes :						
- Stocks et en-cours nets (1)				12 873		
- Clients et comptes rattachés nets (1)(2)				5 654		
- Autres créances				485		
- Fournisseurs et comptes rattachés			49 143			
- Autres dettes						
Charges et produits de gestion courante	4	2				
Flux de trésorerie d'exploitation (B)		284 634	30 131			254 503
Charges et produits financiers	126 359	787 359	26 526	4 205		
Charges et produits exceptionnels	180					
Impôts et participation	10 045			- 19 770		
Capacité d'autofinancement	935 409					
Distributions dividendes - prélèvements exploit.	100 040					
Autofinancement	835 369					
Flux de répartition (C)		550 735	42 091			508 644
Immobilisations	657 463					
Remboursements de prêts et dépôts		42 857				
Prix de vente des éléments cédés						
Flux d'investissement (D)		614 606				614 606
Emprunts souscrits						
Financement par crédit bail						
Comptes courants d'associés	1 639 983					
Remboursements des emprunts	241 187					
Capitaux propres						
Subventions d'investissement						
Flux financiers (E)		1 881 169				1 881 169
Autres créances et dettes hors exploitation			- 378 570	- 16 857		
Flux hors exploitation (F)			361 713			361 713
Total variation (B+C+D+E+F=G)		1 660 407		289 492		1 370 915
Situation fin de période (A+G)		1 798 668	1 734 697			63 971

(1) La recommandation 1.22 préconise l'exclusion des provisions sur stocks, créances clients et VMP du Fonds de Roulement

(2) Dont variation des effets escomptés

Ratios de gestion courante



(En jours)	31/10/2009	31/10/2008	31/10/2007
Crédit clients	29 jours	19 jours	17 jours
Crédit fournisseurs	151 jours	30 jours	- 1 350 jours
Rotation stocks appro	N.S	N.S	

Crédit clients : Ce ratio permet de connaître le nombre de jours de crédit moyen que vous accordez aux clients. Une réduction de ce délai traduit une meilleure gestion des crédits clients, bénéfique à la trésorerie.

Crédit fournisseurs : Ce ratio exprime le délai moyen de règlement de vos fournisseurs. Le crédit ainsi obtenu constitue une partie du financement de l'entreprise.

Rotation du stock d'approvisionnements : Ce ratio définit la durée moyenne d'écoulement du stock au-delà de laquelle un réapprovisionnement est nécessaire. L'intérêt financier commande la recherche d'une rotation la plus rapide possible car le stockage représente un coût non négligeable.

Détails des ratios

31/10/2009

31/10/2008

Coefficient multiplicateur

Ce ratio détermine l'accroissement de la valeur marchande des biens vendus, résultant du travail de votre entreprise.

Chiffre d'affaires T.T.C.

515 451

N.S

N.S

Achats consommés H.T.

Autonomie financière

Ce ratio mesure l'indépendance financière de votre entreprise vis-à-vis des sources de financement extérieures.
Plus ce ratio tend vers 1, plus l'entreprise est financièrement indépendante.

Capitaux propres

3 248 548

0,61

0,39

Total du passif

5 360 443

Taux d'endettement

Ce ratio permet de connaître la capacité d'endettement de votre entreprise.
On considère en général que ce ratio doit être inférieur à 1.

Emprunts et dettes assimilées

2 084 979

0,64

1,52

Ressources propres

3 248 548

TOULOUSE

Etat d'inscription du chef de

SOCIETE MAILHEAUX - 413 631 201
société par actions simplifiée
route de Toulouse 31290 Villefranche-de-lauragais - FRANCE
route de Toulouse 31290 Villefranche-de-lauragais - FRANCE
avenue du Président Kennedy Route de Toulouse 31330 Grenade
Sur Garonne - FRANCE

Arrêté à la date du 26/02/2010

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT SUR FONDS DE COMMERCE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement de fonds de commerce (loi du 17 mars 1909 et décret du 28 août 1909).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT SUR FONDS ARTISANAL

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement de fonds artisanal (loi du 05 juillet 1996).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT JUDICIAIRE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement judiciaire (Décret du 31/07/1992).

ETAT DES CLAUSES D'INALIENABILITE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune publication de mesure d'inaliénabilité (loi du 25 janvier 1985 art. 70 Décret 85-1382 du 27 décembre 1985 art. 184 et 185).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT D'OUTILLAGE ET MATERIEL D'EQUIPEMENT

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement d'outillage et matériel d'équipement (loi du 18/01/51).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE VENDEUR SUR FONDS DE COMMERCE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de vendeur de fonds de commerce (loi du 17/03/09).

ETAT DES INSCRIPTIONS DE WARRANTS INDUSTRIELS - WARRANTS HOTELIERS

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de warrants industriels (ordonnance n° 45-879 du 3 mai 1945) - warrants hoteliers (loi du 8 août 1913).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE GENERAL DE LA SECURITE SOCIALE ET DES REGIMES COMPLEMENTAIRES

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège général de la sécurité sociale et des régimes complémentaires (loi du 01/09/51).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE L'OFII (OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION)

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de l'OFII (Article L 341-11 et les articles R 341-36 à R 341-39 du code du travail).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE GENERAL DU TRESOR EN MATIERE FISCALE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège général du trésor en matière fiscale (loi du 28/12/66).

TOULOUSE

Etat d'inscription du chef de

SOCIETE MAILHEAUX - 413 631 201
société par actions simplifiée
route de Toulouse 31290 Villefranche-de-lauragais - FRANCE
route de Toulouse 31290 Villefranche-de-lauragais - FRANCE
avenue du President Kennedy Route de Toulouse 31330 Grenade
Sur Garonne - FRANCE

Arrêté à la date du 26/02/2010

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

ETAT DES INSCRIPTIONS DE CREDIT BAIL (EN MATIERE MOBILIERE)

Date et n° d'inscription 14 février 2006 2006C000806	montant garanti	Au profit de : FRANCE Contre : Sur :	SA CAPITOLE FINANCE - 2839 avenue la Lauragaise 28208 31682 Labège MAILHEAUX - route de Toulouse 31290 Villefranche-de-lauragais FRANCE RENAULT GRAND ESPACE NO VF1JKOFDB35234485...
---	-----------------	---	--

Date et n° d'inscription 27 mars 2006 2006C001637	montant garanti	Au profit de : FRANCE Contre : Sur Garonne FRANCE Sur :	SA CAPITOLE FINANCE - 2839 avenue la Lauragaise 28208 31682 Labège MAILHEAUX - avenue du President Kennedy Route de Toulouse 31330 Grenade PEUGEOT 307 CC NO VF33BRFJF84579817....
--	-----------------	---	--

Date et n° d'inscription 18 décembre 2007 2007C006803	montant garanti 81 217,14 EUR	Au profit de : Contre : 31330 Grenade Sur Garonne FRANCE Sur : DIESEL MILLESIME : 051107	COFICA BAIL - 5 avenue Kléber 75116 Paris FRANCE SOCIETE MAILHEAUX - avenue du President Kennedy Route de Toulouse DOSSIER numero: 98073687732951 AUDI A8 A8 4.2 TDI DPF AV 0023 CV
--	----------------------------------	--	---

ETAT DES PUBLICATIONS DES CONTRATS DE LOCATION

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune publication de contrat de location (article 85-5 du décret modifié n° 85-1388 du 27 décembre 1985).

ETAT DES PUBLICATIONS DES CONTRATS DE VENTE AVEC CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune publication de contrat de vente avec clause de réserve de propriété (article 85-5 du décret n° 85-1388 du 27 décembre 1985).

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROTETS

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de protêt (loi du 08 août 1949).

ETAT DES CERTIFICATS DE NON PAIEMENT DE CHEQUE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucun certificat de non-paiement (article 37 du décret 92-456 du 22 mai 1992).

TOULOUSE

Etat d'inscription du chef de

SOCIETE MAILHEAUX - 413 631 201

société par actions simplifiée

route de Toulouse 31290 Villefranche-de-lauragais - FRANCE

route de Toulouse 31290 Villefranche-de-lauragais - FRANCE

avenue du Président Kennedy Route de Toulouse 31330 Grenade
Sur Garonne - FRANCE

Arrêté à la date du 26/02/2010

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

ETAT DES DECLARATIONS DE CREANCES

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune déclaration de créance (loi du 17 mars 1909 art. 7).

PRETS AUTORISES ET DELAIS DE PAIEMENT ACCORDES PAR LE JUGE COMMISSAIRE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucun prêt autorisé ni délai de paiement (article L.622.17 III 3° du Code de commerce et article 89 du décret du 28 décembre 2005).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT SUR PARTS SOCIALES DE SOCIETE CIVILE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement de parts sociales de société civile (articles 53 à 57 décret du 3 juillet 1978 loi du 4 janvier 1978).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT JUDICIAIRE SUR PARTS SOCIALES DE SOCIETE CIVILE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement judiciaire de parts sociales de société civile (Loi 91-650 du 9 juillet 1991 et décret 92-7555 du 31 juillet 1992).

ETAT DES INSCRIPTIONS DE GAGE DES STOCKS

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de gage des stocks (Décret no 2006-1803 du 23/12/2006).

ETAT DES INSCRIPTIONS D'ENGAGEMENT DE POURSUITES EN MATIERE DE PROXENETISME

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription d'engagement de poursuites et de décision intervenue en matière de proxénétisme (articles 225-10 al.2 du code pénal, 706-37 et R.51-1 du code de procédure pénale).

Le greffier

